



CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES
ET
EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne –
Examen professionnalisé réservé
Session 2017

Rapport du jury
par

Françoise LEGENDRE
Inspecteur général des bibliothèques
Présidente du jury

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES**

ET

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ

SESSION 2017

Juin 2017

SOMMAIRE

| | |
|---|---------------|
| 1. Cadre général du concours de bibliothécaires | - 1 - |
| 1.1. Le cadre réglementaire..... | - 1 - |
| 1.1.1. <i>Ouverture des concours et de l'examen professionnalisé réservé 2017 et nombre de postes.....</i> | <i>- 1 -</i> |
| 1.1.2. <i>Epreuves des concours et de l'examen professionnel réservé.....</i> | <i>- 2 -</i> |
| ▪ <i>Concours</i> | <i>- 2 -</i> |
| ▪ <i>Examen professionnalisé réservé.....</i> | <i>- 3 -</i> |
| 1.2. L'organisation administrative et le calendrier | - 4 - |
| 1.3. Principales données chiffrées | - 5 - |
| 1.4. Les candidats | - 7 - |
| 1.4.1. <i>La répartition par sexe.....</i> | <i>- 7 -</i> |
| 1.4.2. <i>La répartition par tranche d'âge</i> | <i>- 7 -</i> |
| 1.4.3. <i>La répartition par diplôme.....</i> | <i>- 9 -</i> |
| 1.4.4. <i>La répartition par profession</i> | <i>- 10 -</i> |
| 1.4.5. <i>La répartition par académie</i> | <i>- 12 -</i> |
| 1.5. Le jury..... | - 14 - |
| 1.5.1. <i>Organisation du jury.....</i> | <i>- 14 -</i> |
| 1.5.2. <i>Réunions du jury</i> | <i>- 14 -</i> |
| 2. Epreuves et résultats de la session 2017..... | - 15 - |
| 2.1. Épreuves écrites d'admissibilité | - 16 - |
| 2.1.1. <i>Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité.....</i> | <i>- 16 -</i> |
| ▪ <i>Note de synthèse.....</i> | <i>- 16 -</i> |
| ▪ <i>Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles</i> | <i>- 22 -</i> |
| 2.1.2. <i>Concours interne : épreuve écrite d'admissibilité: étude de cas</i> | <i>- 30 -</i> |
| 2.1.3. <i>Examen professionnalisé réservé.....</i> | <i>- 33 -</i> |
| 2.2. Epreuves orales d'admission..... | - 33 - |
| 2.2.1. <i>Concours externe de bibliothécaire</i> | <i>- 34 -</i> |
| ▪ <i>Entretien de motivation professionnelle</i> | <i>- 34 -</i> |
| ▪ <i>Entretien de culture générale</i> | <i>- 37 -</i> |
| 2.2.2. <i>Concours interne de bibliothécaire.....</i> | <i>- 39 -</i> |
| ▪ <i>Entretien de motivation professionnelle</i> | <i>- 39 -</i> |
| ▪ <i>Entretien de culture générale</i> | <i>- 41 -</i> |

2.2.3. *Examen professionnalisé réservé* - 43 -

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Le cadre réglementaire

1.1.1. Ouverture des concours et de l'examen professionnalisé réservé 2017 et nombre de postes

Le décret n° 92-29 du 9 janvier 1992 (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier des bibliothécaires d'État, définit ainsi à son article 2 leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Ce décret a prévu, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires. La liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (*J.O.* du 2 avril 1992)¹.

Un arrêté du 4 juillet 2016 (*J.O.* n°0179 du 3 août 2016)² a autorisé au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires. Il fixait le calendrier de ces concours.

Par arrêté du 18 janvier 2017 fixant, au titre de l'année 2017, le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires (*J.O.* du 26 janvier 2017),³ ces deux concours ont été ouverts pour un total de 34 postes : 16 au concours externe Etat et 4 au concours externe pour la Ville de Paris, 14 au concours interne Etat.

Par ailleurs, en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, dite « loi Sauvadet », un accès par examen professionnalisé réservé a été institué par le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013. La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif de deux ans, soit jusqu'en 2018.

Un arrêté du 11 août 2016⁴ a autorisé au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires. Par arrêté du 18 janvier 2017,

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id>

²<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032962843&dateTexte=&categorieLien=id>

³https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/15/2/postes_bibliothecaires_2017_704152.pdf

⁴<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033069856&dateTexte=&categorieLien=id>

(J.O. du 26 janvier 2017)⁵ le nombre de postes fixé pour cet examen a été de 6 au titre de l'année 2017.

1.1.2. Épreuves des concours et de l'examen professionnel réservé

▪ Concours

L'arrêté du 11 juin 2010⁶ fixant les modalités du concours externe de recrutement de bibliothécaires a fait l'objet de trois modifications : l'arrêté du 25 août 2011 a supprimé le tirage au sort des textes à commenter aux épreuves orales⁷ ; l'arrêté du 26 avril 2012 a supprimé l'épreuve orale facultative de langue au concours externe (J.O. du 03/05/12)⁸ ; l'arrêté du 6 mars 2014 publié au JO du 20 mars 2014⁹ a porté à partir de la session 2015, aux concours externe et interne, le coefficient de l'épreuve d'entretien de motivation professionnelle de 3 à 4.

Les épreuves sont les suivantes :

Concours externe :

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale

⁵https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/15/4/postes_Bibliothecaires_reserve_2017_704154.pdf

⁶http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=52480

⁷http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110908&numTexte=38&pageDebut=&pageFin=

⁸http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20120503&numTexte=59&pageDebut=&pageFin=

⁹<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028749852&fastPos=1&fastReqId=1756399234&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

(préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

Concours interne :

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010¹⁰, portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 4).

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; coefficient 3).

▪ **Examen professionnalisé réservé**

Un arrêté du 11 juin 2013¹¹ fixe les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps des fonctionnaires relevant du ministre

¹⁰ Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

¹¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027541880>

chargé de l'enseignement supérieur, dont le corps des bibliothécaires (chapitre II de l'arrêté, articles 7 à 12).

L'examen professionnalisé réservé comporte :

- *une épreuve écrite d'admissibilité*, constituée d'une série de cinq questions au maximum portant sur :

- Les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- Les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- Rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- Economie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- Publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication

Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée, qui n'excèdent pas une page au total. Elle peut consister en des mises en situation professionnelle (durée de l'épreuve : trois heures; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

- *une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec le jury* visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux bibliothécaires et les compétences acquises lors de son parcours professionnel (durée totale de l'épreuve : trente minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient 3).

L'épreuve débute donc par un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités actuelles, les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre ainsi que ses éventuelles fonctions d'encadrement. Il indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier de RAEP, constitué par le candidat, qui ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH D5) à la Direction générale des ressources humaines du MENESR, avec l'appui du bureau des affaires générales (DGRH D1).

Le jury de la session 2017 a été présidé par Madame Françoise Legendre, inspecteur général des bibliothèques, assistée d'une vice-présidente, Madame Annie Malecki, Conservateur général des bibliothèques, directrice du Service commun de documentation de l'université Paris XIII.

Les registres d'inscriptions aux concours externe et interne et à l'examen professionnalisé réservé, ouverts à partir du 8 septembre 2016, et ont été clos le 13 octobre 2016.

Le calendrier a été le suivant :

| | |
|--|----------------------|
| Arrêté d'ouverture du concours | 4 juillet 2016 |
| Clôture des inscriptions | 13 octobre 2016 |
| Arrêté fixant le nombre de postes | 18 janvier 2017 |
| Arrêté de nomination du jury | 23 janvier 2017 |
| Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe et interne) | 8 et 9 février 2017 |
| Epreuve écrite d'admissibilité (examen professionnalisé réservé) | 7 février 2015 |
| Épreuves orales d'admission | du 16 au 19 mai 2017 |
| Délibération finale du jury | 19 mai 2017 |
| Publication des résultats sur le site Publinet (MENESR) | 22 mai 2017 |

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2017 du concours et de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaires

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées dans 24 centres en métropole et dans 6 centres outre-mer, au total 30 centres, correspondant au cadre académique.

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

1.3. Principales données chiffrées

À la date de clôture des inscriptions, 2 240 candidats se sont inscrits à l'externe, 542 à l'interne. La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

| | Concours externe | Concours interne | Examen réservé |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Postes ouverts | 20 | 14 | 6 |
| Candidats inscrits | 2 240 | 542 | 6 |
| Candidats présents | | | |
| Première épreuve | 779 | 313 | 1 |
| Deuxième épreuve | 731 | | |
| Candidats admissibles | 72 | 51 | 1 |
| Candidats admis sur les listes principales | 20 | 14 | 1 |
| Candidats inscrits sur les listes complémentaires | 20 | 14 | 0 |

Tableau 2 : Données chiffrées sur l'organisation du concours et de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaires (session 2017)

Depuis 2011, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

| | Concours externe | Concours interne |
|------|-------------------------|-------------------------|
| 2011 | 4 884 | 1 004 |
| 2012 | 2 606 | 721 |
| 2013 | 2 958 | 736 |
| 2014 | 2 545 | 602 |
| 2015 | 2 584 | 561 |
| 2016 | 2 131 | 580 |
| 2017 | 2 240 | 542 |

Tableau 3 : Evolution des inscriptions aux concours depuis 2011

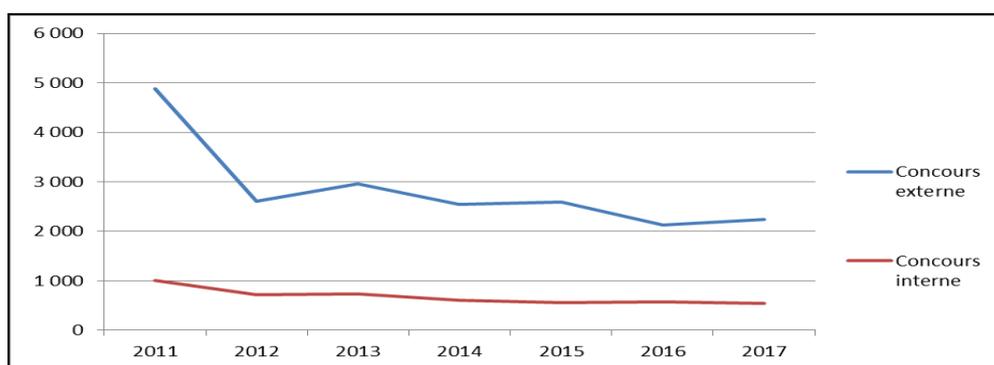


Figure 1 : Evolution des inscriptions aux concours depuis 2011

Pour le concours externe, le nombre de candidats est en légère hausse par rapport à 2016 (+5,11%) après une baisse de 17,5% intervenu en 2016 par rapport à 2015.

On constate en revanche une légère baisse au concours interne (6,55%), alors qu'une hausse de +3,3% était intervenue entre 2015 et 2016.

L'absentéisme lors des épreuves écrites reste élevé : 67,5% à l'externe (61,2% en 2016), 42,25% à l'interne (41,5% en 2016). Les concours de bibliothécaires restent cependant attractifs, et de ce fait les taux de réussite sont parmi les plus faibles.

| | Concours externe | Concours interne |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Admissibles/nombre de présents : | | |
| - aux deux épreuves écrites | 9,84% | |
| - à l'épreuve écrite | | 9,4% |
| Admis/nombre de présents aux épreuves écrites | 2,73% | 4,47% |

Tableau 4 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2017)

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

Les femmes constituent la majorité des candidats : 69,91% au concours externe et 72,32% au concours interne. Au total (concours externe et interne), elles représentent 70,38% des admis.

20 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire pour le concours externe dont 16 femmes (80%), 14 pour le concours interne, dont 11 femmes (78%).

| | Concours externe | | | | Concours interne | | | | Examen réservé | | | |
|----------|------------------|----------|-------------|-------|------------------|----------|-------------|--------|----------------|----------|-------------|-------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
| Femmes | 1 566 | 529 | 49 | 13 | 392 | 225 | 40 | 10 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| % femmes | 69,91% 82% | 67,90% | 68,05% | 65% | 72,32% | 71,88% | 78,43% | 71,42% | 66% | 100% | 100,00% | 100% |
| Hommes | 674 | 250 | 23 | 7 | 150 | 88 | 11 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| % hommes | 30,08% | 32,09% | 31,94% | 35% | 27,67% | 28,11% | 21,56% | 28,57% | 33% | 0% | 0% | 0% |
| Total | 2 240 | 779 | 72 | 20 | 542 | 313 | 51 | 14 | 6 | 1 | 1 | 0 |

Tableau 5 : Répartition par sexes

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

Au concours externe, la tranche d'âge de 20 à 30 ans (nés à partir de 1987) concentre 49,91% des inscrits (52,13% en 2016), 58,92% des présents, (60,18% en 2016), 52,77% des admissibles (61,53% en 2016) et 45% des admis, (68,75% en 2016).

La tranche d'âge de 31 à 40 ans (nés entre 1977 et 1986) réunit 31,96% des inscrits, (31,72% en 2016), 28,11% des présents (26,20% en 2016), 31,94% des admissibles (27,86% en 2016) et 45% des admis (31,25% en 2016). 2 candidats (10% des admis) ont plus de 40 ans (aucun en 2016). La moyenne d'âge des candidats admis est de 31,90 ans.

Au concours interne, la tranche d'âge des 31 à 40 ans (nés entre 1977 et 1986) compte 38,56% des inscrits, 36,42% des présents, 49,01% des admissibles et 85,71% des admis (50% en 2016), celle des 41 à 50 ans (nés entre 1967 et 1976) représente 41,88% des inscrits, 46% des présents, 41,17% des admissibles et 7,14% des admis : un seul candidat (37,5% en 2016). Un candidat admis a moins de 30 ans. La moyenne d'âge des candidats admis est de 34,93 ans.

| Année naissance | Concours externe | | | | Concours interne | | | | Examen réservé | | | |
|-----------------|------------------|--------------|-----------------|----------|------------------|-------------|----------------|----------|----------------|-------------|----------------|----------|
| | Nb. Inscrits | Nb. Présents | Nb. Admissibles | Nb Admis | Nb Inscrits | Nb Présents | Nb Admissibles | Nb Admis | Nb Inscrits | Nb Présents | Nb admissibles | Nb admis |
| 1952 | 0 | 0 | 0 | | 1 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1953 | 0 | 0 | 0 | | 1 | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 1954 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| 1955 | 0 | 0 | 0 | | 1 | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 1956 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1957 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 | 3 | 0 | 0 | | | | |
| 1958 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1959 | 5 | 2 | 0 | 0 | 6 | 4 | 0 | 0 | | | | |
| 1960 | 5 | 1 | 0 | 0 | 9 | 5 | 0 | 0 | | | | |
| 1961 | 12 | 4 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 0 | | | | |
| 1962 | 5 | 0 | 0 | 0 | 9 | 6 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1963 | 14 | 4 | 0 | 0 | 6 | 3 | 0 | 0 | | | | |
| 1964 | 5 | 1 | 0 | 0 | 6 | 4 | 0 | 0 | | | | |
| 1965 | 8 | 4 | 1 | 0 | 9 | 5 | 1 | 0 | | | | |
| 1966 | 20 | 6 | 0 | 0 | 17 | 6 | 0 | 0 | | | | |
| 1967 | 23 | 11 | 1 | 0 | 11 | 8 | 2 | 0 | | | | |
| 1968 | 23 | 4 | 0 | 0 | 17 | 11 | 0 | 0 | | | | |
| 1969 | 20 | 2 | 0 | 0 | 19 | 16 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1970 | 31 | 7 | 0 | 0 | 14 | 8 | 0 | 0 | | | | |
| 1971 | 31 | 8 | 1 | 0 | 32 | 17 | 1 | 0 | | | | |
| 1972 | 36 | 8 | 4 | 1 | 29 | 20 | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1973 | 42 | 7 | 1 | 1 | 24 | 14 | 4 | 0 | | | | |
| 1974 | 36 | 12 | 0 | 0 | 24 | 17 | 4 | 1 | | | | |
| 1975 | 42 | 8 | 0 | 0 | 27 | 14 | 0 | 0 | | | | |
| 1976 | 42 | 11 | 3 | 0 | 30 | 19 | 4 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1977 | 48 | 19 | 2 | 1 | 29 | 14 | 3 | 1 | | | | |
| 1978 | 50 | 16 | 2 | 2 | 17 | 12 | 0 | 0 | | | | |
| 1979 | 62 | 20 | 2 | 0 | 19 | 9 | 2 | 1 | | | | |
| 1980 | 67 | 18 | 2 | 0 | 27 | 19 | 6 | 3 | | | | |
| 1981 | 63 | 19 | 2 | 0 | 22 | 7 | 2 | 0 | | | | |
| 1982 | 68 | 14 | 0 | 0 | 22 | 13 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1983 | 82 | 17 | 1 | 0 | 17 | 10 | 2 | 1 | | | | |
| 1984 | 76 | 31 | 3 | 1 | 21 | 12 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 1985 | 93 | 29 | 3 | 2 | 18 | 8 | 4 | 2 | | | | |
| 1986 | 107 | 36 | 6 | 3 | 17 | 10 | 2 | 2 | | | | |

| Année naissance | Concours externe | | | | Concours interne | | | | Examen réservé | | | |
|-----------------|------------------|--------------|-----------------|-----------|------------------|-------------|----------------|-----------|----------------|-------------|----------------|----------|
| | Nb. Inscrits | Nb. Présents | Nb. Admissibles | Nb Admis | Nb Inscrits | Nb Présents | Nb Admissibles | Nb Admis | Nb Inscrits | Nb Présents | Nb admissibles | Nb admis |
| 1987 | 115 | 42 | 6 | 2 | 9 | 7 | 2 | 0 | | | | |
| 1988 | 137 | 47 | 2 | 0 | 6 | 3 | 1 | 1 | | | | |
| 1989 | 155 | 59 | 3 | 1 | 4 | 4 | 1 | 0 | | | | |
| 1990 | 143 | 60 | 2 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | | | | |
| 1991 | 177 | 78 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| 1992 | 179 | 82 | 10 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1993 | 103 | 47 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1994 | 69 | 30 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| 1995 | 32 | 11 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| 1996 | 8 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| 1997 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| 1998 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | | |
| TOTAUX | 2240 | 779 | 72 | 20 | 542 | 313 | 51 | 14 | 6 | 1 | 1 | 1 |

Tableau 6 : Répartition par tranches d'âge

1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, le pourcentage d'inscrits du niveau maîtrise et master est le plus élevé (54,46% des inscrits), suivi du niveau licence (31,25% des inscrits). Les taux étaient respectivement de 71,18% et de 30,45% en 2016. Le meilleur taux de réussite est au niveau master (75%), le niveau licence obtenant 10% d'admis. Ces taux étaient respectivement de 83,33% et de 6,25% en 2016. Un candidat est titulaire d'un DEA ou DESS, un autre dispensé de titres en tant que parent de 3 enfants.

Pour le concours interne, les taux de réussite sont équivalents pour le niveau licence et le niveau Maîtrise – Master : 35,71% (37,5% en 2016). 14,28% sont titulaires d'un DEA / DESS, 14,28% d'un diplôme de niveau II ou d'un autre diplôme.

| Titres | Concours externe | | | | Concours interne | | | |
|---|------------------|----------|-------------|-------|------------------|----------|-------------|-------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | admis | Inscrits | Présents | admissibles | Admis |
| DISP. DE TITRE: PARENT DE 3 ENFANTS | 55 | 8 | 1 | 1 | | | | |
| QUALIFICATION EQUIVALENTE | 36 | 7 | 0 | 0 | | | | |
| DOCTORAT | 75 | 29 | 4 | 1 | 7 | 7 | 2 | 0 |
| DIPLOME CLASSE NIVEAU I | 35 | 9 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 |
| MAITRISE | 287 | 94 | 10 | 0 | 114 | 62 | 7 | 0 |
| MASTER | 933 | 371 | 43 | 15 | 75 | 41 | 10 | 5 |
| LICENCE | 678 | 222 | 12 | 2 | 174 | 98 | 13 | 5 |
| DEA DESS | 82 | 29 | 2 | 1 | 49 | 33 | 7 | 2 |
| DIPLOME CLASSE NIVEAU II | 59 | 10 | 0 | 0 | 21 | 11 | 3 | 1 |
| AUTRE DIPLÔME | | | | | 98 | 57 | 9 | 1 |

Tableau 7 : Répartition par diplôme

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la catégorie la plus importante parmi les inscrits est, comme les années précédentes, celle des sans-emplois (54,73%), ainsi que parmi les lauréats (5 admis, 25%). Parmi les lauréats, suivent la catégorie des enseignants titulaires de l'éducation nationale (3 admis / 15%) puis celles des cadres du secteur privé, des fonctionnaires stagiaires de la fonction publique, des agents non titulaires de la fonction publique et des personnels de bibliothèque (2 admis / 10% dans chacune de ces catégories). Viennent ensuite celles des salariés du secteur tertiaire, des autres personnels de la fonction publique, des contractuels administratifs ou techniques de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur (1 admis dans chacune de ces catégories / 5%). La présence accrue de salariés ou cadres du secteur privé ou tertiaire a été perçue par les commissions d'épreuves orales comme un élément nouveau, révélant des trajectoires professionnelles différentes.

Pour le concours interne, les bibliothécaires assistants spécialisés (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés ou assistants de conservation) représentent la catégorie la plus importante, là encore comme les années précédentes, (54,24% des inscrits, 67,41% des présents, 74,50% des admissibles et 85,71% des admis (12 lauréats). Les deux autres lauréats sont un magasinier de bibliothèque et un autre personnel de la fonction publique.

| Profession | Concours externe | | | | Concours interne | | | | Examen réservé | | | |
|--------------------------------|------------------|----------|-------------|-------|------------------|----------|-------------|-------|----------------|----------|-------------|-------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
| ENSEIGNANT TITULAIRE MEN | 89 | 30 | 7 | 3 | 38 | 5 | 0 | 0 | | | | |
| PERSONNEL I.A.T.O.S.S | 14 | 8 | 0 | 0 | 20 | 9 | 1 | 0 | | | | |
| AGENT NON TITULAIRE DU MEN | 43 | 15 | 3 | 0 | 9 | 3 | 0 | 0 | | | | |
| ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES | 18 | 11 | 2 | 0 | 36 | 24 | 8 | 3 | | | | |
| ASSISTANT DE CONSERVATION | 10 | 5 | 0 | 0 | 17 | 6 | 0 | 0 | | | | |
| BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIA. | 13 | 10 | 1 | 1 | 241 | 181 | 30 | 9 | | | | |
| BIBLIOTHECAIRE | 12 | 7 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| ELEVE ECOLE DES CHARTES | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES | 14 | 8 | 1 | 0 | 36 | 24 | 8 | 1 | | | | |
| PROFESSIONS LIBERALES | 36 | 10 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| CADRES SECT PRIVE CONV COLLECT | 40 | 6 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| SALARIES SECTEUR TERTIAIRE | 238 | 64 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| SALARIES SECTEUR INDUSTRIEL | 27 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | * | | | |
| SANS EMPLOI | 1226 | 425 | 35 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| PERS ADM ET TECH MEN | 12 | 4 | 1 | 0 | 17 | 6 | 0 | 0 | | | | |
| AG NON TITULAIRE FONCT PUBLIQ | 111 | 58 | 4 | 2 | 21 | 15 | 2 | 0 | | | | |
| FONCT STAGIAIRE FONCT PUBLIQUE | 27 | 9 | 2 | 2 | 5 | 2 | 2 | 0 | | | | |
| MILITAIRE | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| AG NON TIT FONCT TERRITORIALE | 32 | 13 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 0 | | | | |
| PERS FPE | 64 | 22 | 4 | 1 | 38 | 17 | 2 | 1 | | | | |
| PERS FPT | 22 | 9 | 0 | 0 | 19 | 7 | 2 | 0 | | | | |

| Profession | Concours externe | | | | Concours interne | | | | Examen réservé | | | |
|-------------------------------|------------------|----------|-------------|-------|------------------|----------|-------------|-------|----------------|----------|-------------|-------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
| PERS FPH | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| PROFESSEUR ECOLES | x42 | 12 | 1 | 0 | 16 | 2 | 0 | 0 | | | | |
| ASSISTANT D'EDUCATION | 104 | 28 | 0 | 0 | 14 | 1 | 0 | 0 | | | | |
| CONTRACT MEN ADM OU TECHNIQUE | 12 | 6 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | | | | |
| CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR | 30 | 12 | 2 | 1 | 6 | 3 | 1 | 0 | 4 | 1 | 1 | 1 |
| CONTRACT AERES | | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | 0 |
| CONTRACT AUTRES MINISTERES | | | | | | | | | 1 | 0 | 0 | 0 |

Tableau 8 : Répartition par profession

FPE : Fonction publique d'Etat ; FPT : Fonction publique territoriale ; FPH : Fonction publique hospitalière

1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du concours externe proviennent de 8 centres d'examen (7 en 2016) : Paris-Créteil-Versailles (11 admis), Lyon (3 admis), Bordeaux, Dijon, Rennes, Strasbourg, Orléans-Tours, Nice (1 admis chacun).

Au concours interne, les admis proviennent de 6 centres d'examen (4 en 2016) : Paris-Créteil-Versailles (9 admis), Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Strasbourg (1 admis chacun).

Le candidat admis à l'examen professionnalisé réservé provient du centre de Besançon.

| Académie | CONCOURS EXTERNE | | | | CONCOURS INTERNE | | | | EXAMEN RESERVE | | | |
|---------------------|------------------|----------|-------------|-------|------------------|----------|-------------|-------|----------------|----------|-------------|-------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
| D' AIX-MARSEILLE | 93 | 25 | 2 | 0 | 26 | 14 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| DE BESANCON | 27 | 16 | 1 | 0 | 15 | 14 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DE BORDEAUX | 99 | 36 | 3 | 1 | 10 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE CAEN | 42 | 20 | 0 | 0 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE CLERMONT-FERRAND | 38 | 14 | 2 | 0 | 15 | 10 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | |

| Académie | CONCOURS EXTERNE | | | | CONCOURS INTERNE | | | | EXAMEN RESERVE | | | |
|---------------------------|------------------|------------|-------------|-----------|------------------|------------|-------------|-----------|----------------|----------|-------------|----------|
| | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis |
| DE DIJON | 43 | 19 | 2 | 1 | 9 | 6 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE GRENOBLE | 63 | 21 | 2 | 0 | 14 | 5 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LILLE | 129 | 40 | 2 | 0 | 23 | 15 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| DE LYON | 192 | 62 | 9 | 3 | 35 | 14 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| DE MONTPELLIER | 96 | 33 | 5 | 0 | 15 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE NANCY-METZ | 74 | 28 | 1 | 0 | 4 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | |
| DE POITIERS | 42 | 7 | 0 | 0 | 5 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE RENNES | 79 | 31 | 3 | 1 | 14 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE STRASBOURG | 80 | 33 | 1 | 1 | 26 | 20 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| DE TOULOUSE | 96 | 21 | 1 | 0 | 20 | 6 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE NANTES | 80 | 25 | 2 | 0 | 8 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| D'ORLEANS-TOURS | 75 | 27 | 3 | 1 | 13 | 10 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE REIMS | 31 | 13 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| D'AMIENS | 50 | 17 | 1 | 0 | 15 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE ROUEN | 40 | 7 | 1 | 0 | 8 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LIMOGES | 26 | 10 | 1 | 0 | 4 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE NICE | 40 | 10 | 1 | 1 | 8 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE CORSE | 9 | 2 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LA REUNION | 46 | 11 | 0 | 0 | 8 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LA MARTINIQUE | 31 | 8 | 0 | 0 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LA GUADELOUPE | 20 | 1 | 0 | 0 | 8 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LA GUYANE | 8 | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| NOUVELLE CALEDONIE | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE LA POLYNESIE FRANCAISE | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE MAYOTTE | 14 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| DE CRETEIL-PARIS-VERSAIL. | 569 | 240 | 29 | 11 | 214 | 139 | 23 | 9 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2240 | 779 | 72 | 20 | 542 | 313 | 51 | 14 | 6 | 1 | 1 | 1 |

Tableau 9 : Répartition par académies

1.5. Le jury

1.5.1. Organisation du jury

Les membres du jury, au nombre de 60 (30 femmes, 30 hommes) ont été nommés par l'arrêté du 23 janvier 2017. Il comprenait 40 conservateurs généraux et conservateurs de bibliothèques, 19 bibliothécaires, 1 inspecteur général des bibliothèques. 40 correcteurs venaient de Paris ou de l'Île de France, 20 correcteurs d'autres régions. Parmi ces 60 membres, 24 ont siégé aux épreuves orales d'admission, soit 8 commissions de 3 personnes.

La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- Mme Annie Malecki, vice-présidente du jury, conservateur général au Service commun de documentation de l'université Paris XIII, pour l'épreuve écrite de note de synthèse du concours externe.
- Mme Hélène Keller, conservateur à la direction des bibliothèques et de la documentation du Muséum national d'histoire naturelle, pour l'épreuve écrite de composition du concours externe.
- Mme Tiphaine Zirmi, conservateur au Service commun de documentation de l'université Paris Descartes, pour l'épreuve écrite d'étude de cas du concours interne.
- Madame Sylvie Chevillotte, conservateur en chef, Bibliothèque interuniversitaire Cujas pour l'examen professionnalisé réservé.

La préparation des épreuves orales a été assurée par Mmes Françoise Legendre, Sylvie Chevillotte, Hélène Keller, Annie Malecki, Tiphaine Zirmi et M. Thierry Salomon.

1.5.2. Réunions du jury

Les membres du jury ont participé aux délibérations réglementaires. Des réunions ont été organisées :

- Le 7 septembre 2016 : réunion du jury restreint pour l'élaboration des sujets ;
- le 24 février 2017 à Paris : présentation du concours, organisation de la correction de l'écrit, établissement des barèmes de correction ; présentation des modalités techniques d'utilisation du logiciel de correction en ligne.
- le 4 avril 2017 à Paris : bilan des épreuves écrites, délibérations pour l'admissibilité, préparation des épreuves orales ;
- le 16 mai 2017, à Paris : remise des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ;
- du 16 au 19 mai 2017 à Paris : organisation pratique des épreuves orales d'admission, délibération et bilan de la session.

2. Epreuves et résultats de la session 2017

Les seuils retenus pour l'admissibilité, l'admission et l'inscription en liste complémentaire ont évolué comme suit :

Au concours externe, la barre d'admissibilité a été fixée à 13,6, inférieure de 0,4 point à celle de 2016 (14), la barre d'admission a été fixée à 13,77, inférieure de 0,77 points à celle de 2016 (14,42). La barre d'inscription en liste complémentaire, 12,59, est inférieure à celle de 2016 de 0,58 points (13,17).

Au concours interne, la barre d'admissibilité a été fixée à 12,75, soit 1,25 point en dessous de celle de 2016 (14), la barre d'admission à 14,41, supérieure de 0,68 points à celle de 2016 (13,73), la barre d'inscription en liste complémentaire, 12,09, est inférieure de 0,05 points à celle de 2016 (12,14)

A l'examen professionnalisé réservé, la barre d'admissibilité a été fixée à 9. Le candidat a été admissible, puis admis.

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Barre d'admissibilité | 13,90 | 13,60 | 14,30 | 13,90 | 13,70 | 14 | 13,6 |
| Nombre d'admissibles | 64 | 39 | 34 | 39 | 46 | 61 | 72 |
| Barre d'admission | 15,00 | 14,36 | 13,91 | 13,45 | 14,58 | 14,42 | 13,77 |
| Barre d'inscription en liste complémentaire | 12,95 | 13,64 | 13,64 | 12,93 | 13,79 | 13,17 | 12,59 |

Tableau 10 : Concours externe – Evolution des barres d'admissibilité et d'admission

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Barre d'admissibilité | 12,50 | 14,25 | 15,00 | 15,00 | 14,20 | 14 | 12,75 |
| Nombre d'admissibles | 35 | 24 | 27 | 23 | 22 | 35 | 51 |
| Barre d'admission | 12,40 | 13,90 | 13,90 | 13,70 | 12,45 | 13,73 | 14,41 |
| Barre d'inscription en liste complémentaire | 10,95 | 12,35 | 13,10 | 11,80 | 10,95 | 12,14 | 12,09 |

Tableau 11 : Concours interne - Evolution des barres d'admissibilité et d'admission

2.1. Épreuves écrites d'admissibilité¹²

Remarques générales à l'ensemble des épreuves écrites

Dans tous les groupes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe.

En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note pouvait atteindre un maximum de 7 points sur 20.

2.1.1. *Concours externe : épreuves écrites d'admissibilité*

- **Note de synthèse**

Durée : 4h ; coefficient : 3 ; 4 pages maximum.

Sur 2 240 candidats inscrits, 779 ont présenté cette épreuve, soit 34,77% des inscrits, proportion inférieure à celle de 2016 (41%) et à celle de 2015 (36,76%). 12 ont remis une copie blanche, une rupture d'anonymat a été constatée, 79 ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5). La moyenne générale était de 9,51, légèrement supérieure à celles de la session 2016 (9,17) et 2015 (9). La note maximale était de 19, la note minimale, 0.

On note deux pics dans les notes : l'un entre 7 et 9 (169 copies) et l'autre entre 11 et 13 (192 copies).

Les premiers candidats admissibles ont obtenu des notes comparables dans les 2 épreuves de l'écrit. Cependant, une importante différence de note entre les deux épreuves d'admissibilité peut être constatée dans quelques cas parmi les candidats admissibles.

Sujet du dossier : Une nouvelle économie ?

Le dossier proposé pour cette note de synthèse est composé de 10 textes de 2 à 5 pages représentant en tout 30 pages. Il est composé de deux textes officiels émanant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et de la Direction de l'information légale et administrative, ainsi que d'articles numériques issus de la presse généraliste ou spécialisée et de forums (Les Echos, Libération, La Tribune, Marianne, Liaisons sociales magazine, Paris Tech Review, Internetactu.net, Digital Society forum Orange)

Le dossier comporte des approches concordantes ou dissonantes autour d'un concept en train de se construire et dont le nom et les contours sont encore sources de confusion : économie de partage, participative, collaborative. Le titre du dossier pose clairement la question : avons-nous réellement affaire à une nouvelle économie ?

¹² Voir les sujets en annexe.

L'émergence de l'économie du partage est liée au développement de nouvelles technologies d'information et de communication. Les échanges entre consommateurs se sont développés en même temps que l'internet grâce à l'utilisation de plateformes numériques. Les deux premiers exemples d'économie du partage sont la création de Craigslist en 1995 et celle de Wikipedia en 2001. La crise économique et financière de 2007 /2008 a contribué à son développement auprès des consommateurs par la recherche d'économies, d'une part, et de revenus complémentaires, d'autre part.

Cette économie de pair à pair repose aussi bien sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens, de connaissances et de services, avec ou sans échange monétaire, que sur des offres commerciales, par l'intermédiaire d'une plateforme numérique dans les deux cas. La France est l'un des leaders mondiaux de cette économie qui a concerné 52% de la population en 2013. Cette nouvelle économie s'inscrit essentiellement autour d'enjeux économiques et sociaux. L'économie de partage est aujourd'hui immédiatement associée à deux noms : Uber et AirBnB.

Face à une offre conventionnelle, elle reproduit les modèles de consommation classiques en utilisant les ressources des particuliers et en proposant de nouveaux services. L'un des grands avantages de cette économie est d'offrir des services moins chers. La mutation s'opérerait ainsi entre un modèle qui valorise la possession de biens et un autre qui, lui, valorise l'usage de ces biens. Elle est également génératrice non pas tant de nouveaux emplois que de nouvelles formes d'emplois hybrides souvent précaires. Des plateformes monopolistiques restructurent le travail en déplaçant les risques liés au chômage, à la retraite ou à la santé sur les travailleurs eux-mêmes, d'autant plus qu'il n'existe pas aujourd'hui en France de cadre juridique spécifique applicable aux plateformes jouant le rôle d'intermédiaire entre des personnes physiques. Elles tendent de même à éviter certaines obligations comme les assurances, la formation et les impôts et à menacer les régulations économiques et sociales traditionnelles.

Mais au-delà de l'offre, l'économie du partage permet des interactions et des échanges qui réinvestissent la dimension humaine. 64% des utilisateurs de ce modèle économique trouvent qu'il est favorable au lien social et au plaisir et 43% affirment le pratiquer pour des motifs idéologiques. Cette organisation abandonne un système traditionnel fondé sur la compétition pour s'orienter vers un système axé sur la coopération. Le choix de ce mode de consommation est certes lié en premier lieu à un gain financier, mais également à une éthique des relations humaines. Participer à ce modèle permet d'afficher des valeurs communes en matière de consommation, d'adhérer à une communauté d'idées autour d'une vision fraternelle du monde. C'est dans la définition de ces nouveaux modèles sociaux qu'apparaissent des nuances entre l'économie collaborative et l'économie de partage. L'économie collaborative permet de produire des services à plusieurs sans qu'ils ne deviennent une propriété collective. L'économie de partage vise, elle, à créer un ensemble de biens collectifs.

L'économie de partage n'est cependant pas aussi vertueuse qu'on pourrait le croire. Les communautés revendiquées comme telles restent très liées au marché financier, la déconsommation y côtoie l'hyperconsommation. Le passage de la possession à l'usage non

seulement ne réduit en rien les inégalités économiques mais accroît encore les inégalités patrimoniales.

L'utopie qui a présidé à un système collaboratif sans but lucratif organisé autour d'une éthique du partage continue à exister, mais elle se trouve concurrencée par un modèle où un nombre croissant d'éléments partagés sont la propriété de sociétés et non d'individus.

La notion de confiance traduite par l'évaluation de pair à pair, « l'e-reputation » qui est également l'un des fondements des plateformes de cette économie, est à prendre avec précaution. Sur des plateformes comme Airbnb, TripAdvisor ou Couchsurfing, les commentaires vont du « formaté » au neutre. Les utilisateurs ne souhaitent pas dégrader leur profil mais veulent conserver leur capital réputationnel qui conditionne leur capacité à entrer dans l'échange.

Ce nouveau modèle économique en plein développement ne semble pas devoir être remis en cause, pas plus au niveau des grandes plateformes monopolistiques qu'au niveau des réseaux sociaux ou des microcommunautés de voisinage. Après avoir séduit les particuliers, il est en train d'investir le monde de l'entreprise et de ses activités par le biais de location de bureaux, d'espaces ou d'équipements.

La richesse des réseaux créés autour de l'économie de partage permet de mobiliser les ressources sous-utilisées dont disposent les particuliers et d'inventer de nouvelles manières de produire et de consommer. Elle veut servir également des valeurs démocratiques en érigeant en modèle des individus libres et autosuffisants en réseaux et sans intermédiation. Mais cet idéal a besoin de garde fous.

Face à cette évolution, le législateur est pris entre deux feux : il souhaite à la fois favoriser le développement de cette économie et accroître la protection des travailleurs des plateformes. Le Conseil national du numérique (CNNum) préconise une « responsabilisation » des plateformes grâce à l'application d'un principe de loyauté entraînant des obligations de transparence, d'information et de non-discrimination. Le système fiscal actuel est lui aussi peu adapté à cette économie qui aboutit à des pertes de recettes pour l'Etat. La loi de finances de 2016 oblige les plateformes collaboratives à informer leurs membres des sommes à déclarer.

La question de la démocratisation de la propriété et de la gouvernance des plateformes doit encore être résolue avant qu'elle ne crée « des perturbations sévères en externalisant les risques aux gens qui jadis été connus sous le nom d'employés ».

Thèmes du dossier :

Thèmes majeurs

- L'émergence et les enjeux d'un nouveau modèle économique
- La fragilisation du salariat
- Une éthique collaborative : réalité ou illusion

Thèmes secondaires

- La notion de confiance
- L'équité
- L'e-réputation
- De nouveaux enjeux fiscaux
- Les mutations de l'emploi
- L'e-économie
- Echelle locale/échelle internationale
- Inégalité et discrimination

Les problématiques possibles du dossier :

Les nouvelles pratiques participatives contribuent-elles à une révolution économique ?

Quels sont les enjeux de ce nouveau modèle de consommation ?

Quelles réponses les citoyens et l'Etat peuvent-ils apporter aux nouvelles problématiques posées par l'économie de partage ?

On pouvait, à titre d'exemple, choisir les plans suivants :

Plan 1

- 1- Définition d'une économie en construction
 - Une réponse à la crise économique
 - Apport de l'économie de partage
- 2- Une nouvelle économie ?
 - Dérives du système
 - Un véritable changement de paradigme
- 3- La possibilité d'un futur collaboratif
 - Régulation : un domaine à normer
 - Confiance et responsabilité ?

Plan 2

- 1- Une réponse à la crise économique
 - Economies et gains
 - Créations d'emplois
- 2- Inégalités et discrimination
 - Confiance et e-réputation
 - Fragilisation des salariés

- 3- Un modèle démocratique en construction
- Gestion de la surconsommation
- Régulation

Observations

Remarques sur la méthodologie et la forme

On peut émettre des remarques déjà mentionnées dans les rapports des années précédentes concernant la note de synthèse :

- De façon générale, la nature de l'épreuve est bien identifiée même si une copie présentait une note administrative au lieu d'une note de synthèse. Mais, si elle est identifiée, l'épreuve n'est cependant pas maîtrisée dans de nombreuses copies, ce qui explique la quantité de notes éliminatoires et inférieures à la moyenne.
- Le sujet pouvait se prêter à une interprétation polémique et certains candidats se sont livrés à des digressions personnelles, des jugements de valeur avec des approches morales voire idéologiques du sujet, ce qui est à exclure de l'exercice de la note de synthèse.
- Le temps imposé de l'épreuve pose toujours problème à de nombreux candidats qui ne parviennent pas à mener leur copie à terme (une ou plusieurs parties annoncées sont manquantes, absence de conclusion...), ou dont la dégradation progressive de la qualité d'expression et d'écriture traduit une mauvaise maîtrise du temps imparti. Cette difficulté était certainement renforcée par un dossier comportant un nombre important de textes. Les copies inférieures à 5 sont fréquemment le reflet d'une très mauvaise gestion du temps.
- A contrario, très peu de copies dépassent la longueur autorisée.
- Beaucoup de copies sont peu ou mal structurées, sans annonce de plan, ni même de plan implicite, et sans délimitation de parties. Certaines copies se présentent ainsi davantage comme des juxtapositions d'idées et collages de citations sans hiérarchisation du propos ni construction logique.
- Les transitions entre les parties, qui appuient le déroulement d'un raisonnement, sont souvent inexistantes ou trop peu présentes.
- La problématique du dossier est souvent absente, ce qui donne lieu à des copies qui se contentent, soit de citer les textes, soit de les synthétiser sans les mettre en perspective.
- Les citations sont trop présentes dans certaines copies et souvent mal identifiées dans le texte (citations reproduites sans guillemets).
- La nature différente des divers textes du dossier n'est pas toujours bien perçue.

Les meilleures copies offrent une structuration claire, des parties bien articulées entre elles, des transitions, une fluidité d'écriture et une bonne qualité d'expression. Elles utilisent les quatre pages : les copies très brèves ne parviennent pas, en deux ou trois pages, à donner relief et épaisseur aux idées principales et à utiliser pleinement le dossier proposé sans laisser de côté documents ou thèmes secondaires.

Remarques sur le fonds

L'opposition entre société de l'appropriation et société de l'usage n'a pas assez été mise en avant, de même que l'information et la défense du consommateur.

La différence entre les modèles économiques - économie collaborative, économie de partage et économie sociale et solidaire - n'a pas toujours été clairement faite, ce qui a conduit à des amalgames et à des propos trop peu nuancés.

Certains points du dossier n'ont pas suffisamment été traités dans de nombreuses copies : la fiscalité, les risques sur les statuts des fournisseurs de service du point de vue du droit du travail, par exemple.

L'exercice ne peut être pleinement réussi que lorsque les différents angles d'approche sont pris en compte (thèmes principaux et secondaires du dossier).

- Orthographe, syntaxe et présentation

Certaines copies présentent des difficultés de lecture : écriture à peine lisible, ratures très nombreuses... Il est clair que ce type de problèmes ne joue pas en faveur des candidats.

Les copies montrant faiblesse du niveau de langue, pauvreté du vocabulaire, syntaxe malmenée ou style relâché ou inadapté, si elles sont moins nombreuses que les années précédentes, restent néanmoins bien présentes.

Certaines copies présentent un nombre important de fautes d'orthographe et de français, une absence de maîtrise de l'accentuation et de la ponctuation, ce qui aboutit dans certains cas à rendre la compréhension malaisée. Ces éléments posent problème et ne peuvent être acceptés dans le cadre d'une épreuve de concours de catégorie A.

On constate, cette année encore, que les bonnes copies ne posent pas de difficulté de déchiffrement, offrent un style maîtrisé et soigné et respectent orthographe et syntaxe comme il se doit dans un concours de ce niveau.

En conclusion, les meilleures copies offrent à la fois – comme les années précédentes - un texte clair, concis, fluide, bien rédigé et bien structuré, dont le plan équilibré est servi par des transitions, une introduction et une conclusion, autour d'une problématique bien développée et nourrie par l'ensemble des idées présentes dans le dossier.

▪ **Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles**

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Le nombre de candidats présents à cette deuxième épreuve écrite (731) est inférieur de 48 à ceux présents à l'épreuve de note de synthèse, et représente 32,63% des inscrits. 1 candidat a remis une copie blanche.

73 copies ont reçu une note éliminatoire (147 en 2016) soit 9,98% des copies. La moyenne générale était de 8,68, légèrement supérieure à celle de 2016 (8,36) et à celle de 2015 (8,06). La note maximale a été 19, la note minimale, 1. 20,5 % des copies ont obtenu une note inférieure à 6/20 et 26,5% une note supérieure à 11/20 (25% en 2016) : un nombre important de candidats a donc réussi à obtenir une note honorable à cette épreuve, parmi lesquels 56 (63 en 2016) ont obtenus une note supérieure ou égale à 15/20.

Sujet : Transmettre la science.

Quelques remarques préliminaires

Le sujet ne proposait pas de problématique définie : il incombait donc aux candidats d'en dégager une. Un simple catalogue de l'offre existante de vulgarisation scientifique n'était pas suffisant. La problématique proposée ci-dessous repose sur l'apparent paradoxe entre la multiplication d'initiatives de transmission de la science en France et le phénomène d'inculture scientifique constaté par de nombreuses études et enquêtes ; est également posée la question des nouveaux modes de transmission (de la transmission au partage ?). D'autres problématiques étaient évidemment possibles, pour autant qu'elles fussent traitées de façon convaincante.

Le sujet n'était pas « La vulgarisation scientifique », même si cette question était au cœur de la problématique. Il n'était pas non plus « Transmettre la science en bibliothèque ». Cependant, le rôle des bibliothèques pouvait parfaitement faire l'objet de développements particuliers, voire d'une partie complète.

Ce qui était attendu a minima :

- Certains éléments historiques incontournables : développement des cabinets de curiosités, fondation des grandes institutions scientifiques, rôle des Lumières et projet de l'*Encyclopédie*, concrétisation de cet idéal par la Révolution, rôle majeur du XIX^{ème} siècle positiviste, apparition de la « leçon de choses », etc. Si une partie entièrement dédiée à un développement historique n'était pas nécessairement indispensable, cet aspect du sujet devait au moins faire l'objet d'un paragraphe suffisamment nourri ou figurer dans une introduction enrichie.
- Une interrogation sur les enjeux de la transmission des idées et découvertes scientifiques.

- Un panorama riche présentant des initiatives développées depuis 1945, ainsi qu'une typologie des différents acteurs impliqués dans ces initiatives.
- Une interrogation sur le succès de ces initiatives et, le cas échéant, sur les raisons de leurs limites.
- Une analyse des nouveaux modes de partage de la science (sciences citoyennes, sciences participatives), facilités par Internet, les réseaux sociaux et leurs modalités de communication plus horizontales.

Orientation bibliographique

Ancelin Justine, sous la dir. de, *Médiatiser la science en bibliothèque*, Presses de l'ENSSIB, 2016 (« La boîte à outils », n° 35).

Bensaude-Vincent Bernadette, « Splendeur et décadence de la vulgarisation scientifique », dans *Questions de communication*, n° 17, 2010, p. 19-32.

Partager la science, l'illettrisme scientifique en question, Actes Sud (« Questions vives »), 2013.

Raichvarg Daniel, *Sciences pour tous ?*, Gallimard (« Découvertes Gallimard »), 2005.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Sciences_citoyennes

Eléments de correction

Introduction

L'intérêt du grand public pour la science est indéniable : la proclamation chaque année des lauréats des prix Nobel fait événement, les expositions de la Cité des sciences et de l'industrie rencontrent un grand succès, les enfants se voient offrir des jeux permettant de reproduire chez soi des expériences scientifiques simples, les revues de vulgarisation scientifiques se multiplient. Les acteurs, les lieux, les initiatives en matière de transmission scientifiques sont nombreux et variés : de l'école aux grandes institutions scientifiques en passant par les musées, les bibliothèques, le milieu associatif, les médias et Internet, chacun peut satisfaire sa curiosité pour la science.

Et pourtant, les résultats des élèves français dans les domaines scientifiques ne sont pas satisfaisants et la récente enquête Timss, rendue publique fin novembre 2016, a confirmé ce phénomène : les bacheliers boudent les filières scientifiques à l'Université, les citoyens méconnaissent les sciences et manifestent même à leur égard des signes de méfiance. Au point qu'on évoque aujourd'hui le concept d'illettrisme scientifique, traduction de l'anglo-saxon « scientific illiteracy », qu'il conviendrait peut-être mieux de traduire par « inculture scientifique ». Cette question du rapport entre science et public est à interroger dans les modes de transmission de la science. Comment est né le concept de vulgarisation scientifique ? Quels enjeux ce processus de transmission soulève-t-il ? Quels sont actuellement en France les acteurs de la transmission de la science ? Comment analyser l'échec relatif des modèles traditionnels et, face à cet échec, n'assiste-t-on pas à l'émergence de nouveaux modes de communication entre la recherche et ses publics ?

Partie I : Des cabinets de curiosités au Palais de la Découverte : vers les sciences pour tous

Naissance d'un public pour la science (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)

Le XVI^{ème} siècle voit naître la science moderne (contexte de l'Humanisme, du développement de l'imprimerie, des grandes découvertes) ; les cabinets de curiosités se multiplient à travers l'Europe ; L'Etat royal, de son côté, crée des institutions emblématiques : Collège de France (1530), Jardin royal des plantes médicinales (1626) Académie des sciences (1666).

On assiste à la naissance d'une édition scientifique. Le grand projet de l'*Encyclopédie*, qui se propose de « rassembler les connaissances éparses sur la surface de la Terre » est emblématique de l'esprit des Lumières et de leur ambition de diffuser largement toutes les sciences.

Un idéal des sciences pour tous

Imprégnée de l'esprit des Lumières, la Révolution française abolit le privilège du savoir ; les sciences doivent apporter le progrès à tous les citoyens. Dans sa continuité, le XIX^{ème} siècle voit se développer un vaste mouvement de vulgarisation scientifique.

Les savants et la Révolution : création de l'Ecole normale « de l'an III » en 1794-1795 par la Convention, fondation de l'Ecole polytechnique, regroupement des Académies dans l'Institut de France. Des musées républicains viennent prendre la place des cabinets de curiosités : Muséum d'histoire naturelle (1793), Musée national des techniques (futur musée des Arts et métiers)

Dans les années 1830, les sociétés savantes et les associations se multiplient à travers la France. L'Académie des sciences ouvre ses séances à la presse (1835), les feuilletons scientifiques apparaissent (*Le Siècle, le Moniteur, le Figaro*) ... Un nouveau métier, « vulgarisateur scientifique », se fait jour (le terme apparaît en 1852). Des revues spécialement dédiées aux sciences se développent : *La Science pour tous, Le Magasin d'éducation et de récréation, La Science populaire, La Science universelle*... Les romans de science se multiplient (Jules Verne), ainsi que les livres de sciences pour enfants.

Le triomphe de la technique : « montrer la science en train de se faire »

Les sciences font véritablement leur entrée à l'école : elles ont la part belle dans les lois Jules Ferry de 1881-1882 ; naissance de la « leçon de choses ». Les expositions universelles proposent une mise en spectacle des dernières découvertes scientifiques.

Les progrès techniques (transports, communications) deviennent le sujet de prédilection de la presse de vulgarisation en même temps qu'ils permettent la transmission de la science (cf. les conférences radiophoniques de Paul Langevin, la naissance du film scientifique).

Le Front populaire a un rôle essentiel : création en 1936-1937 du premier sous-secrétariat d'Etat à la recherche scientifique, puis le service central de la recherche, futur CNRS. Dans le même temps, un petit groupe de scientifiques, parmi lesquels Langevin et le physicien Perrin, convaincus que les sciences doivent s'adresser à l'ensemble de la population, sont à l'initiative de la création du Palais de la Découverte, qui montre « la science en train de se faire » (1937).

Partie II : Depuis la Seconde guerre mondiale, quels acteurs de la transmission de la science, quelles initiatives ?

Après 1945, les enjeux de la transmission de la science apparaissent plus que jamais essentiels, dans un contexte où la notion de progrès scientifique est largement contestée et où le positivisme n'est plus de mise. Certaines découvertes scientifiques majeures – le nucléaire, la génétique, la recherche médicale en général – posent de nombreuses questions, y compris dans la communauté scientifique elle-même. Par ailleurs, une recherche d'Etat s'est structurée et développée ; la transmission de ses résultats va s'avérer complexe. Dans le même temps, les sciences sont devenues une composante majeure du développement économique et industriel, et concernent de ce fait, directement ou indirectement, un public de plus en plus large.

Les politiques publiques

L'école : de l'école maternelle au lycée, l'enseignement des sciences est obligatoire. L'ensemble des domaines scientifiques est couvert ; les avancées et les découvertes scientifiques sont intégrées aux programmes. La pratique expérimentale et la découverte sur le terrain sont largement développées. Des institutions comme la fondation « La main à la pâte » (fondée en 1995 à l'initiative de Georges Charpak, prix Nobel de physique 1992) participent à l'élaboration de pédagogies innovantes dans ce domaine. Des plans publics également, comme le Plan sciences (2011).

Le renouveau des institutions culturelles scientifiques : dans les années 1980 apparaît la volonté de diffuser largement la « culture scientifique » ; ouverture en 1986 de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette ; aujourd'hui, la Cité des sciences et le Palais de la Découverte sont regroupés dans Universcience, dont les missions de médiation scientifique sont réaffirmées.

Les régions se sont dotées d'institutions affichant les mêmes ambitions : naissance en 1979 des Centres pour la culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), création de parcs muséologiques combinant loisir et vulgarisation scientifique (Océanopolis de Brest, Grand aquarium de la Rochelle, Cité de l'espace de Toulouse, parc Vulcania), Jardins des sciences, ou plus récemment Musée des Confluences à Lyon.

Des événements se sont inscrits dans le paysage public : Fête de la science (1992), Nuit des étoiles (1991).

Le rôle des producteurs de sciences

Il est affirmé par l'Etat : en 1982, aux Assises générales de la recherche, la diffusion des connaissances, baptisée « le devoir de culture scientifique », devient la 4^{ème} mission du chercheur. Outre les grandes institutions nationales comme l'Institut de France, le Collège de France... tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont développé des dispositifs de diffusion et de communication à destination d'un public averti/ professionnel mais aussi du grand public scolaire et adulte. Au sein de la communauté des chercheurs, de grandes figures de vulgarisateurs scientifiques se détachent, auquel le grand public a montré son attachement (Albert Jacquard, Yves Coppens, Théodore Monod, ...).

Les sciences dans les médias

Dès la naissance de la TSF, les sciences ont fait l'objet d'émissions radiophoniques dédiées (exemples actuels : *La tête au carré*, *Sur les épaules de Darwin* sur France Inter). La télévision a également sa place : « L'avenir du futur » (1975-85), « Saga » (1983-84), « Il était une fois la vie » (pour les plus jeunes), jusqu'à « E= M6 » en passant par « Archimède » (Arte). Sur Internet, on peut suivre des chaînes universitaires, journaux en ligne, sites d'associations, etc.

La culture et l'art s'emparent de la science

Si la science est entrée dans le champ du culturel, les différents modes de culture se sont également appropriés les sciences et produisent à leur sujet quantité d'œuvres qui à leur tour participent d'une forme de culture scientifique. *2001, l'Odyssée de l'espace* ou *Mon oncle d'Amérique* sensibilisent le public à l'activité scientifique. Des scientifiques comme Alan Turing ou Irène Joliot-Curie font l'objet de biopics. Des séries comme *Star Trek* ont pu permettre la diffusion de certains concepts astronomiques...

Partie III. Quels obstacles à la transmission scientifique ? Quelles nouvelles initiatives voit-on apparaître ? Quelles alternatives au modèle classique de vulgarisation scientifique ?

Depuis les années 1990, élèves et étudiants se détournent des études scientifiques. Par ailleurs, une méfiance du grand public face à la chose scientifique s'est développée, favorisée par certaines polémiques, controverses, interrogations éthiques parfois légitimes (OGM, manipulations génétiques, nucléaire). Plus grave, certaines idées obscurantistes (créationnisme) ou théories du complot (*l'homme n'a jamais marché sur la lune*) trouvent leur public, et leur diffusion est favorisée par les mêmes médias qui permettent la transmission des idées scientifiques (notamment Internet en général, avec un effet de mise à plat de l'information qui ne favorise pas toujours le regard critique).

Les obstacles à la transmission des sciences :

Certains obstacles sont liés à la nature même de l'activité scientifique : existence non pas d'une science mais de sciences interagissant peu entre elles (ce qui compromet les tentatives de vulgarisation scientifique ou du moins les limite). Certaines sciences n'étudient pas « le monde réel » mais des modèles, édifices logiques, mathématiques ou expérimentaux difficiles à rapporter à la vie de tous les jours. Les scientifiques ont souvent recours à des concepts et un

langage très formalisés, peu évocateurs pour qui n'a pas une solide formation universitaire. Cette spécificité pose évidemment des problèmes de transposition dans les domaines du journalisme ou de la pédagogie. Enfin, tous les scientifiques ne sont pas naturellement de grands vulgarisateurs.

Le public lui-même ne s'intéresse pas de manière uniforme à toutes les sciences : la médecine, qui a un rapport direct et évident avec la vie quotidienne, intéresse plus que les mathématiques ; certains reconnaissent sans complexe ne rien comprendre à ces dernières. Par ailleurs, le consommateur culturel attend des découvertes déterminantes, des réponses définitives aux questions qu'il se pose. Le caractère souvent lent et partiel des résultats de la recherche peut faire « décrocher » ce public impatient.

Les vulgarisateurs sont soumis à de multiples influences : tentation de couvrir les activités scientifiques les plus « à la mode » ou les mieux financées (donc les mieux documentées...) ; les médias sont tributaires de l'audimat : ils subissent également la tentation de privilégier le spectaculaire, le sensationnel.

Les limites de l'enseignement des sciences à l'école / à l'université : le consensus sur la présentation de la science à l'école semble avoir des difficultés à s'établir ; en dehors des filières scientifiques, il n'y a pas d'enseignement, ou très fragmentaire, de la culture scientifique et technique et les enseignements transdisciplinaires sont peu développés, de même que l'enseignement de l'histoire des sciences. Matière reine, les mathématiques sont surtout considérées comme un mode de sélection vers les filières jugées comme les meilleures. Enfin, on relève une réelle inégalité d'accès aux filières scientifiques entre les garçons et les filles

Vers de nouveaux modèles de transmission ou d'échanges sur les sciences : les sciences citoyennes

Les sciences sont entrées dans le débat public, notamment autour des questions d'éthique. Des initiatives de mise en débat de la science, notamment à travers enquêtes et auditions publiques, se multiplient (exemple du débat sur les nano-technologies, sur les OGM, sur les pesticides...), associant chercheurs, industriels, pouvoirs publics, associations et simples citoyens. Internet (forums de discussion, blogs comme *Passeur de sciences*, etc.) et cafés des sciences activent des modes de sociabilités nouveaux.

L'émergence des sciences participatives : chaque citoyen peut participer à l'élaboration de la science par des inventaires, du « crowdsourcing » (programmes Vigie-Nature, Zooniverse). Depuis les années 2000, le nombre de publications scientifiques s'appuyant sur la participation active des citoyens a explosé. La France est au septième rang mondial et représente 4% de cette production, ce qui semble encore assez faible, mais les appels à participation se multiplient.

Conclusion

Faire le bilan, aujourd'hui, des nombreux dispositifs de transmission de la science conduit à un apparent paradoxe : conscients des enjeux soulevés, les pouvoirs publics sont largement impliqués dans cette mission et leurs actions sont relayées et complétées par de nombreux autres acteurs – chercheurs, médias, associations -, et cependant, les enquêtes menées concluent à une certaine « inculture scientifique ». Transmettre la science dans toute sa variété, sa complexité, s'avère une tâche d'autant plus difficile que certains scandales écologiques ou médicaux ont suscité dans le grand public une véritable méfiance. Au final, transmettre la science doit probablement se faire selon des modalités différenciées en fonction des publics touchés et des questions abordées. Depuis le début des années 2000, de nouvelles initiatives ont fait leur apparition, sans qu'on dispose encore du recul nécessaire pour évaluer leur viabilité et leur efficacité à long terme. Si cela ne signifie pas pour autant la disparition du modèle classique de vulgarisation scientifique hérité du XIX^{ème} siècle, d'autres modèles de rapports entre science et public semblent possibles.

Bilan de l'épreuve

Sur la forme

Le jury n'a pas hésité à sanctionner les copies comportant de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe, qui ne sont pas acceptables dans le cadre d'un concours de catégorie A. Il a cependant été relevé que ce type de fautes était un peu moins répandu que les années précédentes.

Certains candidats ont rendu par ailleurs des copies quasiment illisibles, soit du fait d'une encre très pâle, soit d'une écriture très malmenée. Il est important de rappeler à ces candidats qu'un correcteur ne peut noter que ce qu'il arrive à déchiffrer : une écriture trop difficile à lire est pénalisante.

En ce qui concerne la technique de la dissertation, elle est globalement maîtrisée, sauf pour les copies les plus faibles. Il est toutefois important de rappeler que les plans apparents n'ont pas leur place dans le cadre de cette épreuve : on attend des candidats une composition intégralement rédigée, avec des transitions entre les parties et éventuellement sous-parties. Certains candidats ont remis ce qu'il conviendrait plutôt de nommer un plan détaillé : ce type de copie a été sanctionné.

Sur le contenu

Le sujet a été très diversement compris. Une proportion non négligeable de candidats a rencontré des difficultés à interpréter ou comprendre le terme de « sciences », n'a visiblement pas osé se confronter aux « sciences dures », et s'en est tenu au sens de « savoir » ou « connaissance ». Il en a résulté des compositions au propos très général et abstrait sur la transmission du savoir. De nombreux candidats se sont par ailleurs interrogés sur la distinction sciences humaines / sciences dures et ont choisi de les aborder dans leur

ensemble : dans la mesure où ils développaient un raisonnement pertinent, cette orientation n'a pas été sanctionnée.

Comme chaque année, un nombre important de candidats a jugé bon de consacrer la totalité de leur composition au métier de bibliothécaire, en rapport, ou non, avec le sujet. Dans certaines copies, le sujet et ses termes n'apparaissent même pas. Il est donc rappelé aux candidats que le sujet proposé n'est pas accessoire : une copie n'abordant pas le sujet, ou se limitant au seul cadre des bibliothèques, ne peut espérer atteindre la moyenne.

Un autre écueil fréquemment rencontré a résidé dans la tendance à proposer des compositions totalement abstraites et théoriques, s'interrogeant indéfiniment sur les concepts de sciences et de transmission, sans aucune application concrète ou référence à des politiques, institutions, acteurs réels. Si l'interrogation sur les concepts clés du sujet est utile et attendue, elle ne peut suffire à son traitement. Le jury attend des candidats une dissertation s'appuyant sur des exemples permettant d'apprécier leur culture générale et en particulier leur connaissance et leur compréhension du paysage culturel français. Ces copies sont par ailleurs souvent émaillées de citations « plaquées », plus ou moins en rapport avec le sujet : cette tendance, difficilement compatible avec une réflexion personnelle, est également à éviter.

Globalement, le jury a constaté qu'une proportion importante de candidats semblait présenter des lacunes en matière de culture scientifique et technique. A l'exception de la Cité des sciences et de l'industrie, bien connue, les grandes institutions scientifiques françaises, comme le Palais de la Découverte, ou le récent Musée des confluences, ont été trop peu citées. De grandes figures de scientifiques pourtant très médiatiques comme Théodore Monod, Albert Jacquard ou Hubert Reeves n'ont également été que peu évoquées. La question de la place du numérique dans la transmission de la science a souvent donné lieu à des réflexions très naïves, notamment sur la méfiance à adopter face à des outils comme Google ou des initiatives comme Wikipedia. A ce propos, il est également important de rappeler aux candidats qu'il est aujourd'hui anachronique de présenter Internet comme une nouveauté... Les sciences participatives ont été très peu mentionnées, alors qu'elles apportaient un éclairage intéressant sur le sujet. Enfin, la question de la publication en *open access* pouvait avoir sa place dans la réflexion mais, souvent mal maîtrisée, elle a donné lieu à de nombreuses approximations ou confusions.

Cependant, le sujet ne posait pas de difficulté particulière pour peu qu'on prenne le temps de rassembler ses connaissances et de se poser les bonnes questions. Un grand nombre de candidats a su proposer une réflexion personnelle bien menée, appuyée par des exemples originaux et desservant une problématique claire et pertinente (89 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20). Ces copies comportent des références historiques justes et utiles, évoquent des enquêtes comme l'enquête Pisa, s'interrogent sur les enjeux de la transmission des sciences, sur la place des femmes dans les études et carrières scientifiques etc., et répondent en cela aux attentes du jury.

2.1.2. Concours interne : épreuve écrite d'admissibilité: étude de cas

Durée 4h, coefficient 4

313 candidats se sont présentés à cette épreuve. 4 copies ont été écartées. 34 copies ont reçu une note éliminatoire (inférieure à 5), ce qui représente une amélioration par rapport à l'année précédente (47).

Les notes sont échelonnées entre 0.5 et 18 avec une moyenne de 8,88, supérieure à la moyenne de 2016 (8,49) et proche de la moyenne de 2015 (8,91).

Méthodologie

Comme chaque année, un nombre important de notes éliminatoires est dû à une mauvaise compréhension de la nature de l'épreuve. Les candidats bien entraînés à la note de synthèse ou à la dissertation, en particulier, appliquent trop souvent par automatisme une méthodologie qui condamne leur copie à une note très médiocre. L'étude de cas n'est pas non plus une note administrative, malgré quelques similitudes.

Le candidat doit produire une étude de cas claire, opérationnelle et organisée, comprenant une introduction problématisée, un plan original propre à mettre en valeur sa bonne compréhension du sujet sous tous ses aspects et la démarche proposée et s'achevant par une conclusion. La présence d'un planning ou calendrier n'est pas indispensable à un devoir rédigé et bien construit mais témoigne d'un souci de programmation du projet dans le temps trop rarement exprimé dans les copies.

Rappelons que l'intitulé du sujet exprime l'attente de la tutelle ou du commanditaire, et non pas le plan à suivre. A partir de l'analyse de cette commande, le candidat doit dégager une problématique et un plan qui y réponde.

Le dossier fourni comporte des documents de nature diverse que le candidat utilise pour construire sa réflexion et ses propositions d'action. Les candidats qui se contentent de résumer le dossier produisent des copies trop théoriques pour répondre à la nature de l'exercice et sont condamnés à traiter longuement d'aspects secondaires - voire hors-sujet - au détriment des propositions d'organisation réfléchies que l'on attend d'eux. Il est en particulier indispensable qu'ils mettent les éléments du dossier en rapport avec leurs connaissances et expériences personnelles, sans verser dans l'écueil inverse qui consiste à accumuler les exemples sans jamais sauter le pas d'effectuer des préconisations concrètes.

Soulignons que l'étude de cas doit permettre au correcteur d'apprécier la capacité de l'auteur à appréhender son positionnement en tant que cadre au sein d'une équipe, d'un service et d'une université.

Le sujet

Le sujet proposé cette année touche à la question assez classique de la politique des publics en bibliothèque en l'abordant sous l'angle de la stratégie d'orientation active à destination des

lycéens décidée par l'Université et non par le SCD. Si la note a pour destinataire explicite la direction du SCD, la réflexion du candidat – en position de cadre - doit prendre en compte les enjeux stratégiques de positionnement du SCD dans l'Université, la variété des acteurs ainsi que leurs rôles et prérogatives respectifs.

Le sujet précise par ailleurs qu'il s'agit d'un changement clair de politique et que - jusqu'à présent - le SCD n'était pas ouvert aux lycéens sauf autorisation expresse du directeur, ce qui ne peut par définition concerner que quelques individus. De nombreux candidats ont ignoré cette précision et ont proposé de consacrer plusieurs semaines à la réalisation d'une enquête pour mieux connaître les dizaines ou centaines de lycéens fréquentant déjà les bibliothèques du SCD... Une lecture partielle du sujet les conduit par ailleurs à sous-estimer l'impact de cette nouvelle politique sur les pratiques de service public.

Le dossier sur lequel les candidats s'appuient pour rédiger leur note est composé de sept documents de nature et de ton très divers, émanant de la littérature professionnelle, de blogs professionnels, de site web universitaires ou non, de presse régionale.... Cette variété en elle-même est un indice de la nécessité de positionner la réflexion et les propositions dans un cadre plus large que celui du seul SCD.

Le document n°1, extrait d'un mémoire d'étude de Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (DCB) récent, présente une analyse de la fréquentation du public lycéen en bibliothèque universitaire et de leurs attentes.

Le document n°2 est issu d'un quotidien régional et rend compte de l'expérience menée sur le campus de Brive où la bibliothèque universitaire propose un fonds de loisirs constitué, dès l'origine, à destination du public extérieur à l'université. Ce texte permet d'envisager les interactions possibles entre l'Université et le tissu local tout en rappelant que les fonds universitaires peuvent intéresser un public plus large que les étudiants. Ce document rappelle également l'incidence de la politique d'accueil des publics sur la politique documentaire d'une bibliothèque. Il ne s'agit cependant pas d'un texte professionnel et le titre choisi par le journaliste – quelque peu racoleur – ne devrait pas amener des candidats bien préparés à affirmer péremptoirement qu'il n'y a pas d'autre fonds de romans ou de lecture de loisirs dans les bibliothèques universitaires françaises alors que l'expérimentation décrite ici concerne avant tout les publics... La nécessité de critiquer et de contextualiser les documents fournis grâce aux connaissances personnelles des candidats trouve ici tout son sens.

Le document n°3 est publié sur le site web d'un lycée et constitue un exemple des liens tissés entre le secondaire et l'enseignement supérieur en matière d'orientation active. La présentation des enjeux de cette politique, des acteurs présents et des dispositifs mis en place décrivent le contexte dans lequel l'action d'un SCD peut prendre place.

Le document n°4, provenant du site web du SCD de l'Université d'Angers, permet d'aborder de manière très pragmatique et ancrée dans une expérience de terrain la question de la relation du public lycéen à l'espace de la bibliothèque, les relations entre les publics accueillis, les questions de calendrier de fréquentation, l'accès aux services informatiques de la BU, la communication indispensable...

Le document n°5 est un très classique extrait de règlement de SCD qui doit rappeler aux candidats que politique d'accueil des publics et cadre réglementaire sont liés et évoluent de concert. La question très quotidienne - et pourtant très souvent oubliée dans les copies - des règles de prêt pour les extérieurs y apparaît également.

Le document n°6, issu d'un rapport de l'Inspection générale des bibliothèques, présente la manière dont le SCD de l'Université de Bretagne-Sud a développé une politique et un catalogue d'actions au sein du dispositif global de liaison secondaire/supérieur mis en place par l'Université. Ce document permet d'appréhender en détail des exemples d'actions légitimes des bibliothèques au sein de la stratégie globale de la tutelle.

Enfin le document n°7, extrait d'un mémoire de Formation initiale des Bibliothécaires d'Etat (FIBE), précise les modalités de coopération entre SCD et CDI, effleurées dans le document n°6, à travers un retour d'expérience qui permet d'édicter des préconisations et d'identifier les risques.

De manière générale, le candidat doit montrer qu'il a clairement conscience des enjeux d'une politique tournée vers les publics lycéens tant pour les lycéens que pour l'université et le SCD. Il n'a pas à en discuter le bien-fondé dans cette note, ce qui ne l'empêche nullement de signaler utilement des points de vigilance de manière réaliste et nuancée.

L'exercice porte avant tout sur la mise en œuvre de cette politique d'ouverture dans le cadre des activités d'un SCD. Les bons candidats ont su montrer qu'ils avaient saisi les implications organisationnelles, humaines et budgétaires des options choisies. Les aspects concrets doivent être bien perçus, sans angélisme ni défiance exagérée. La prise en compte des acteurs extérieurs au SCD est particulièrement importante, tant au niveau du portage et du soutien politique que de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions choisies.

Une organisation de la note calquée sur l'intitulé du sujet « actions/organisation/moyens » ne permet ni d'envisager tous les aspects importants de l'étude de cas, ni de proposer une démarche vraiment opérationnelle. Les candidats qui ont choisi ce plan - et qui réalisent lors de la rédaction ses limites - se trouvent amenés à effectuer une gymnastique périlleuse pour reconstituer artificiellement à force de répétitions une progression apparentée à une démarche projet. L'appréciation générale de la copie s'en ressent.

Les bonnes copies se sont distinguées par un plan clair et opérationnel, progressant de la définition des enjeux (pour les lycéens, pour l'université et pour le SCD) à la mise en place d'un groupe projet réunissant tous les acteurs concernés et doté d'une feuille de route visant à définir les services à proposer de manière à la fois réaliste - d'un point de vue humain, financier et de calendrier - et suffisamment ambitieuse pour accompagner la stratégie de l'Université. Les meilleures copies ont proposé un plan d'action intelligemment conçu prenant en compte l'importance de la communication en amont et en aval (en interne au SCD, envers les publics actuels et potentiels, vers l'Université, vers le tissu local etc.) et la nécessité d'évaluer le dispositif pour l'améliorer.

De manière générale, la formation, l'information et l'implication des équipes du SCD ont été bien prises en compte. Cependant, de nombreux candidats envisagent de mener le projet quasiment seuls, sans s'appuyer sur les équipes, ce qui laisse assez perplexe sur la vision qu'ils ont de leur futur rôle d'encadrant.

Orthographe, syntaxe et présentation

Tout comme l'année dernière, trop de copies sont encore relâchées en matière de syntaxe et d'orthographe. Les candidats ne doivent pas sous-estimer l'importance de cet aspect : près d'un tiers des copies ont été pénalisées de manière plus ou moins forte pour une orthographe ou une syntaxe hasardeuse. Certains correcteurs ont eu à utiliser la loupe pour pouvoir corriger des copies à la graphie difficilement lisible, ce qui ne met pas en valeur le propos du candidat...

Par ailleurs, le sujet, et en particulier la description des actions à envisager, ont amené certains candidats à user et abuser des tirets. Si leur usage raisonné est acceptable, une copie bien rédigée ne nécessite pas ce type d'artifice de présentation, qui permet aux candidats de gagner du temps mais au prix de la cohérence de leur propos.

2.1.3. Examen professionnalisé réservé

Un seul candidat s'est présenté à l'épreuve écrite de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaire.

L'épreuve, d'une durée de 3 heures, comportait cinq questions. Chaque réponse ne devait pas dépasser une page. Le candidat a respecté les consignes en termes de longueur maximale des réponses.

La copie rendue reflétait des connaissances globalement satisfaisantes et proposaient des réponses construites mais présentaient des confusions sur quelques notions et un traitement lacunaire de certaines questions.

2.2. Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 16 au 19 mai 2017. Le nombre d'admissibles au concours externe était de 72 ; deux commissions ont été constituées pour chaque épreuve. Le nombre d'admissibles au concours interne était de 51, deux commissions ont également été constituées pour chaque épreuve.

Un candidat à l'examen professionnalisé réservé a été déclaré admissible.

2.2.1. Concours externe de bibliothécaire

| Entretien de motivation professionnelle | Admissibles | Admis |
|--|--------------------|--------------|
| | 72 | 20 |
| Présents | 69 | 20 |
| Moyenne | 11,44 | 14,34 |
| Note minimum | 3 | 9,75 |
| Nombre de notes inférieures à 10 | 22 | 1 |
| Note maximum | 17,5 | 17,5 |
| Entretien de culture générale | Admissibles | Admis |
| | 72 | 20 |
| Présents | 69 | 20 |
| Moyenne | 10,76 | 13,45 |
| Note minimum | 3 | 8,25 |
| Nombre de notes inférieures à 10 | 25 | 1 |
| Note maximum | 16,5 | 16,5 |

Tableau 12 : Concours externe : résultats des épreuves orales d'admission

▪ Entretien de motivation professionnelle

La première partie de l'épreuve, d'une durée de dix minutes maximum, consiste en un commentaire critique d'un texte portant sur des sujets liés au monde du travail et au management. Ce texte peut être issu de la presse généraliste comme de la presse spécialisée en administration, management et gestion des ressources humaines. La seconde partie, d'une durée de vingt minutes, est un entretien entre le candidat et les membres du jury. Le jury revient d'abord sur le texte et sur le commentaire qui en a été fait pour poser des questions au candidat. L'entretien s'ouvre ensuite à divers autres sujets, notamment sur des mises en situations concrètes dans le cadre du quotidien du métier de bibliothécaire.

Il est attendu du candidat qu'il montre des connaissances de base et une curiosité certaine quant au monde du travail de façon générale, et au milieu professionnel qu'il se destine à intégrer : aspects généraux du métier de bibliothécaire, droits et devoirs du fonctionnaire, paysage universitaire, principaux interlocuteurs dans la gestion sur le terrain de questions concernant les ressources humaines ou la conduite de projets.

Pour ce qui concerne le commentaire, les candidats ont semblé globalement s'être bien préparés à l'épreuve, les consignes formelles de l'épreuve sont assez bien maîtrisées dans l'ensemble. Les commentaires trop longs, dépassant les 10 minutes, et que le jury a dû interrompre, ont été très rares. En revanche, un nombre non négligeable de candidats a fait un exposé plus court que le temps imparti (moins de 6 minutes parfois).

Si aucun candidat n'a perdu complètement pied en raison du stress, le jury a parfois été surpris par une certaine désinvolture affichée par quelques candidats, peut-être liée à l'expression d'une tension, attitude bien peu adaptée lors d'un entretien de motivation professionnelle.

Le jury insiste sur le fait que, sans être excessivement châtié, le niveau de langage employé, allié à une diction et une posture correctes, doit permettre au jury de s'assurer que le candidat dispose des capacités d'expression qui seront nécessaires dans le poste qu'il occupera, que ce soit en situation d'encadrement ou dans des activités de formation ou d'entretien.

La majorité des commentaires a suivi un déroulé correct : introduction, annonce du plan, parties plus ou moins bien articulées entre elles, conclusion. Le caractère indispensable d'un plan, formulé clairement, puis respecté de façon explicite durant le commentaire est rappelé.

Mais le jury constate que nombreux sont les candidats qui peinent à mettre en valeur leurs qualités de réflexion, de synthèse, de critique et d'expression orale à travers l'exercice du commentaire. Les candidats doivent montrer qu'ils ont bien compris le sens et la portée du texte. Celui-ci n'a pas vocation à servir de support à des considérations philosophiques ou théoriques complètement déconnectées de situations concrètes. Or, l'absence totale d'exemples concrets a parfois été constatée.

Cette année encore, l'écueil principal reste la paraphrase et une tendance à ne dégager aucune problématique et à ne pas proposer de mise en perspective du texte. Or, les textes choisis pour l'épreuve de motivation professionnelle se prêtent bien à une lecture personnelle critique : il est étonnant de voir que certains candidats se sentent obligés d'adhérer aux prises de position de l'auteur, manifestement à contrecœur. Les candidats ne doivent pas hésiter à pointer les lacunes ou présupposés du texte et peuvent exprimer leur point de vue de manière argumentée, ce qui constitue un excellent point de départ pour la seconde partie de l'épreuve. D'autres candidats jugent utile de construire une critique cinglante et sans aucune nuance des thèses du texte.

Il convient donc de rappeler, cette année encore, que la capacité à dégager une problématique et à prendre de la distance, voire apporter un point de vue différent - dans la mesure où il est argumenté, ce qu'ont très bien su faire certains candidats - est particulièrement appréciée.

Par ailleurs, le jury conseille vivement de ne pas employer de termes techniques ou spécialisés lors du commentaire si le candidat n'est pas capable d'en expliquer clairement le sens par la suite (knowledge management, management participatif...)

Les très bons candidats se sont distingués par leur capacité à relier - à bon escient - leur expérience personnelle (expériences d'usager, stages, activités associatives, emplois dans des domaines divers ...) au thème du texte commenté pour illustrer un argument ou apporter des nuances. Plusieurs commentaires excellents et parfaitement équilibrés ont proposé une bonne restitution et une analyse personnelle alliées à une distance suffisante par rapport au texte.

Pour ce qui concerne l'entretien, de nombreux candidats se sont montrés motivés et ouverts à l'échange. Le jury apprécie une posture dynamique, tant dans l'attitude que dans les réponses. Les candidats qui semblent se replier sur eux-mêmes, subir l'entretien plus qu'y participer, ou qui se montrent rigides, agacés voire agressifs, n'ont pas véritablement compris la nature de l'épreuve ni ce que le jury attend d'eux. Il est rappelé que des aptitudes relationnelles sont indispensables à l'exercice des fonctions de bibliothécaire.

Deux écueils doivent être évités : les réponses qui s'étirent en longueur au point, dans certains cas, de laisser croire au jury que le candidat tente de différer la question suivante, et, à l'inverse, les réponses trop brèves qui révèlent bien souvent des difficultés à argumenter et à donner des exemples. Les réponses doivent être construites, mesurées, et là encore, le candidat ne doit pas hésiter à prendre position. La sincérité est toujours appréciée dès lors qu'elle est le reflet d'un dynamisme lié à une capacité d'argumentation.

Il s'agit bien d'un concours externe : il n'est pas attendu des candidats qu'ils répondent précisément à toutes les questions et disposent de solution à tous les cas pratiques. Mais le jury apprécie des qualités qui témoignent d'ouverture d'esprit, de curiosité et d'une capacité à s'informer et à se projeter. Le jury doit en effet s'assurer que le candidat a conscience du type de missions qui sont celles des bibliothécaires – dont l'encadrement - et qu'il a connaissance des situations et des types d'environnements que rencontrera le bibliothécaire en poste.

Les candidats doivent ainsi se garder des slogans et autres formules à l'emporte-pièce pour répondre au jury qui cherche, par ses questions, à permettre aux candidats de montrer comment ils se projettent dans un poste de bibliothécaire. Le jury souhaite évaluer leurs qualités d'analyse, de synthèse, de bon sens, leur capacité à tracer en quelques phrases les grandes lignes et pistes de résolution d'un cas pratique professionnel. Les candidats doivent donc montrer qu'ils se sont informés sur le contexte où ils seront appelés à exercer. Or, le jury a pu constater que certains candidats n'avaient manifestement aucune connaissance des missions des bibliothécaires d'Etat, n'avaient par exemple jamais lu de fiches de poste, aisément accessibles sur internet : ils se trouvaient par conséquent dans l'incapacité d'argumenter de manière convaincante sur leur motivation à intégrer ce corps... Le concours de bibliothécaire est visiblement envisagé par certains candidats comme un concours administratif ne nécessitant pas de préparation particulière. Or, la capacité à se projeter dans les futures missions sont tout autant, voire plus appréciées, que la « bonne réponse » sur laquelle le candidat a parfois tendance à se focaliser. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'il n'y a pas de « bonne réponse » unique et que les prises de position claires, bien argumentées et nuancées sans être dilatoires sont très appréciées.

Le jury a parfois constaté aussi une naïveté confondante de quelques candidats vis-à-vis du monde du travail en général, que la lecture régulière de la presse généraliste devraient pourtant suffire à dissiper.

Il convient de souligner qu'il est attendu des candidats d'avoir une connaissance de base de l'actualité et des grands enjeux concernant les bibliothèques, l'enseignement supérieur et la culture. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats qui ont déjà une expérience en bibliothèque, d'élargir absolument leur horizon, surtout lorsqu'ils ont exercé dans des environnements très spécifiques. Enfin, des questions peuvent porter sur l'itinéraire du candidat : il n'y a pas de bon ni de mauvais parcours ; là encore, la dynamique, la sincérité et le réalisme des candidats sont primordiaux.

Les meilleures prestations ont révélé une bonne connaissance du monde des bibliothèques, des universités, de l'Enseignement supérieur français et de la Fonction publique, nourrie par une préparation sérieuse, adaptée au concours et une information riche. Ces candidats ont montré à

la fois une maturité, un recul critique, un dynamisme et une richesse de dialogue ainsi qu'une capacité convaincante à se projeter dans leur future position de bibliothécaire.

▪ **Entretien de culture générale**

La majorité des candidats a bien compris les attentes sur le plan formel et a respecté la durée attendue du commentaire (10 minutes). Plusieurs ont cependant dû être interrompus, parfois même avant la conclusion ; d'autres ont été pénalisés pour une durée de commentaire très courte (moins de 7 minutes dans quelques cas).

La plupart des candidats a montré une qualité d'expression satisfaisante et le jury a apprécié les efforts de nombre d'entre eux pour soutenir son attention, notamment par une variation du ton, et cela malgré un stress évident. Le jury recommande aux candidats, pour cette épreuve orale comme pour celle de motivation professionnelle, de parvenir à se détacher de leur brouillon et d'éviter de lire leurs notes durant tout l'exposé ; il est souhaitable aussi d'éviter durant le commentaire des hésitations et longues recherches dans les notes : l'usage d'un feutre pour surligner les mots-clés peut par exemple s'avérer utile...

La plupart des candidats ont annoncé un plan – pertinent ou pas - et l'ont respecté, mais le jury a regretté que la conclusion soit parfois omise, ou réduite à un simple rappel des propos tenus alors qu'elle peut par exemple proposer des éléments de départ de discussion avec le jury.

Certains candidats se sont contentés de paraphraser le texte, sans aucune problématisation, mise en perspective ni réflexion permettant de valoriser leur culture générale. Il s'agissait d'une lecture linéaire du texte aboutissant à présenter un simple résumé. Il est malheureusement arrivé d'ailleurs que des idées essentielles du texte soient absentes de ce résumé.

Le jury tient à préciser que, s'il est grandement apprécié que le candidat s'approprie le document, en privilégiant un aspect ou en choisissant une perspective particulière, propose une lecture personnelle et argumentée, il ne peut en revanche omettre, à un moment ou à un autre de son exposé, de rendre compte de manière hiérarchisée de l'ensemble du contenu du texte. Par ailleurs, le jury souligne que les textes ne doivent pas être ramenés artificiellement au monde des bibliothèques s'ils ne s'y prêtent pas.

Pour ce qui concerne l'entretien, après quelques questions abordant ou approfondissant certaines thématiques liées au texte, le jury cherche à sonder la culture générale des candidats dans des domaines variés (par exemple, histoire-géographie, actualité internationale, littérature, arts, actualité culturelle, économie, droit, sciences...). Les meilleurs candidats ont su mobiliser des connaissances issues de leur parcours de formation mais aussi de leurs loisirs ou activités personnelles, et montrer une curiosité d'esprit et une attention à se tenir informés, que le jury a appréciée. Ils ont su également organiser ces connaissances et parfois se saisir habilement de certaines questions pour donner des exemples précis (dates, noms, définitions etc.) et, dans certains cas, entraîner le jury vers des sujets où ils se sentaient plus à l'aise.

Mais le jury déplore le manque criant de culture générale de certains candidats : méconnaissance des institutions politiques françaises et européennes, absence de notions de base en matière de droit et d'économie, grave confusion sur les périodes historiques, parfois méconnaissance des principaux journaux français, ignorance dans des domaines artistiques divers (cinéma, littérature, architecture...). Le jury a aussi constaté chez certains candidats la démonstration d'une très forte spécialisation sur une thématique donnée sans aucune capacité d'en sortir. Le jury souligne, comme les années précédentes, qu'il est admis qu'un candidat ne sache pas répondre à une question, mais qu'il est attendu qu'il soit réactif, et qu'il montre sa capacité à rebondir, dans un dialogue dynamique et ouvert.

Les recommandations suivantes, déjà formulées dans des rapports antérieurs, peuvent être reprises :

- prendre le temps d'analyser les questions avant de répondre afin de bien les comprendre, ce qui permet de satisfaire l'attente des examinateurs ou, le cas échéant, de compléter ou corriger des aspects du commentaire (les premières questions peuvent avoir cette fonction) ;
- répondre de façon étayée (éviter les réponses tenant en un ou deux mots et préférer un développement organisé), précise et illustrée (définitions, auteurs/œuvres/courants, chiffres, repères géographiques ou chronologiques) ;
- un travail préparatoire de rédaction de fiches synthétiques et d'information sur l'actualité (lecture de la presse, écoute des nouvelles, prise de connaissance des thèmes porteurs sur les réseaux sociaux, etc.) est très utile pour enrichir les connaissances dans des domaines variés : les textes proposés peuvent concerner des domaines très divers (vulgarisation scientifique, économique, médicale, société, histoire etc.) ;
- le jury, lorsqu'il sollicite un avis personnel du candidat, n'attend pas un avis conforme ni préétabli ; il évite volontairement toute démarche polémique et attend plutôt que le candidat sache se positionner, donner son opinion, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle soit argumentée et sensée.

2.2.2. *Concours interne de bibliothécaire*

| Entretien de motivation professionnelle | Admissibles | Admis |
|--|--------------------|--------------|
| | 51 | 14 |
| Présents | 49 | 14 |
| Moyenne | 12,16 | 16,48 |
| Note minimum | 4,5 | 13 |
| Nombre de notes inférieures à 10 | 16 | 0 |
| Note maximum | 19,01 | 19,01 |
| Entretien de culture générale | Admissibles | Admis |
| | 51 | 14 |
| Présents | 48 | 14 |
| Moyenne | 11,34 | 14,21 |
| Note minimum | 4 | 9 |
| Nombre de notes inférieures à 10 | 15 | 1 |
| Note maximum | 18 | 18 |

Tableau 13 : Concours interne : résultats des épreuves orales d'admission

▪ **Entretien de motivation professionnelle**

L'épreuve de motivation professionnelle du concours interne doit permettre d'évaluer l'engagement des candidats dans un projet professionnel solide, et attester de leur capacité à occuper des fonctions de cadre et des responsabilités, notamment managériales.

Le jury a constaté que la méthodologie globale du commentaire (10 minutes) était globalement bien maîtrisée. Un grand nombre de candidats a, cette année, respecté – parfois même scrupuleusement- le temps imparti. Quelques-uns ont cependant fait des exposés trop courts, allongeant ainsi d'autant le temps disponible pour les questions. D'autres ne sont pas parvenus à terminer leur commentaire dans le temps imparti et ont dû être interrompus en cours d'exposé.

La grande majorité des candidats a su donner les références de l'article proposé, présenter une introduction, un plan, et, dans la plupart des cas, suivre effectivement le plan annoncé dans le déroulé du commentaire.

En revanche, l'existence d'une problématique et, le cas échéant, sa pertinence, l'exploitation appropriée du texte sont plus rares : de trop nombreux candidats se sont contentés d'enchaîner des paraphrases, un nombre non négligeable a dérapé hors du sujet. Certains candidats ont résumé le texte sans proposer aucune ouverture ni perspective liée au contexte de cette épreuve de motivation professionnelle.

Pour ce qui est de l'entretien, le jury fait les remarques d'ordre formel suivantes :

- Les difficultés à s'exprimer de façon fluide et à développer sa pensée sont souvent rédhibitoires ; les bibliothécaires sont très fréquemment appelés à avoir des responsabilités d'équipe, la capacité à s'exprimer clairement en s'adressant aux agents, y compris en situation de tension ou de stress, est indispensable.

- Mais, par ailleurs, la facilité d'expression orale n'est pas une garantie de réussite : les répétitions multiples, la dilution du propos, les digressions pénalisent certains, non seulement parce qu'ils ne démontrent pas une réelle efficacité dans leur discours, mais aussi parce qu'ils perdent du temps dans l'échange assez court qui permet au jury de lever d'éventuels doutes sur leur capacité à exercer la fonction de cadre en bibliothèque d'Etat.

Lors de l'entretien, le jury évalue la motivation professionnelle des candidats en prenant notamment en compte la connaissance qu'ils ont des contextes professionnels dans lesquels des postes leur seront proposés : s'ils n'ont pas acquis cette maîtrise par l'expérience professionnelle, c'est leur curiosité, leur ouverture d'esprit et le soin apporté à la recherche d'informations qui peuvent fournir les éléments nécessaires.

Les textes portaient sur des sujets variés, ce qui a permis de sonder les connaissances des candidats sur différentes thématiques. Les notions de management, travail en équipe et les grandes questions qui traversent le monde du travail sont généralement connues. Cependant, lors de l'échange avec le jury, trop de candidats se contentent de répondre aux questions par des énumérations (par exemple sur les différents types de managements) sans expliciter spontanément les notions évoquées. Certains se montrent incapables de définir les termes et notions qu'ils ont eux-mêmes employés. La majorité des candidats connaît les sujets d'actualité professionnelle (par exemple Collex ou la transition bibliographique), mais peu d'entre eux parviennent à décrire de manière précise les enjeux s'y rapportant.

Le jury a constaté que certains candidats ayant réussi cette épreuve, exerçant dans un contexte de bibliothèque territoriale, possédaient une meilleure connaissance des rouages administratifs de l'université que d'autres qui y officiaient. Le jury recommande donc vivement aux candidats, dans ce parcours très sélectif, de se renseigner abondamment sur les missions, les contextes et les enjeux liés aux postes des bibliothécaires d'Etat, en particulier le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche. A titre d'exemple, ne pas connaître les principales instances de gouvernance d'une université ou ne pas savoir que la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a un rôle dans la protection des données personnelles ne donne pas un signe positif de la capacité d'un candidat à se projeter dans son métier à venir.

Lors des échanges portant sur la manière d'envisager de nouvelles fonctions, certains candidats ont fait douter très sérieusement le jury de leur capacité à exercer un rôle de responsable d'équipe : ils laissaient en effet clairement percevoir le fait qu'ils n'assumeraient pas le rôle parfois difficile d'intermédiaire actif entre une direction de bibliothèque et les équipes à encadrer et se positionnaient uniquement comme simples représentants des agents.

Si les candidats ont semblé globalement impliqués, certains ne parvenaient pas à se projeter dans des missions de cadre de catégorie A, ou à sortir du contexte de leur poste ou /et de leur établissement.

Les meilleurs candidats ont brillé à la fois par leur engagement, leur maîtrise conceptuelle, la qualité de leurs réflexes professionnels et l'efficacité et la tonicité de leur discours. Le jury a apprécié ceux qui manifestaient une solidité d'argumentation et de compréhension, et

démontraient avoir une pleine conscience de leur rôle à venir de cadre intermédiaire. Il a aussi reconnu positivement ceux qui montraient leur capacité à devenir des cadres en bibliothèque, alliant dynamisme et réflexes professionnels pertinents et parfois inventifs.

Le jury a constaté une qualité inégale dans la rédaction des dossiers RAEP sur lesquels il s'appuie. Certains dossiers étaient confus et permettaient difficilement de percevoir le parcours des candidats. Le choix des pièces jointes n'était pas toujours pertinent (pièces trop nombreuses, notamment et surtout lorsqu'elles permettent difficilement de percevoir l'apport réel d'un candidat dans le cas d'un travail collectif). Des coquilles, fautes d'orthographe ou défauts de présentation ont été relevés.

A l'inverse, certains dossiers RAEP laissent imaginer un parcours varié, progressif, une aptitude à l'encadrement ou la gestion de projet, toutes qualités attendues des candidats.

▪ **Entretien de culture générale**

Le jury rappelle aux candidats, cette année encore, que la gestion du stress, élément important de l'épreuve, doit être travaillé pendant la préparation du concours et que l'objectif des examinateurs est de permettre aux candidats admissibles de valoriser leurs qualités et non de les déstabiliser. De nombreux candidats abordent l'exercice avec un stress très visible, voire paralysant, malgré les efforts du jury pour les mettre à l'aise. Le jury a cependant noté avec satisfaction une assez bonne qualité d'expression orale,

Sur le plan formel, l'exposé est généralement structuré, (introduction, plan clairement énoncé et suivi). Le commentaire de quelques candidats, dépassant les dix minutes imparties, a dû être interrompu. D'autres n'ont pas dépassé 5, voire 3 minutes, ce qui est nettement insuffisant et ne permet évidemment pas un développement riche et articulé. De plus, 25 ou 27 minutes d'entretien exposent les candidats à un nombre plus important de questions... Le jury souligne qu'il est possible de proposer des exemples extérieurs au texte – pour peu qu'ils s'y rapportent avec pertinence - afin de nourrir l'exposé, faire valoir des compétences et élargir la réflexion. Quelques candidats ont semblé déstabilisés par des textes dont ils ne maîtrisaient pas le sujet ou dont ce dernier leur apparaissait trop restreint ou anecdotique ; cependant, tous les textes permettaient un élargissement du propos.

La technique du commentaire n'est pas toujours maîtrisée : de nombreux candidats ne parviennent pas à poser une problématique et se contentent, dans leur plan et leur commentaire, de suivre le texte de façon linéaire. Il en résulte beaucoup de paraphrases, un manque évident d'appropriation du texte, de réflexion personnelle et de recul critique, l'absence d'exemples. L'enrichissement du commentaire de texte par les connaissances personnelles du candidat n'est pas assez systématique. Les textes ont parfois été lus de façon trop rapide ou superficielle : les articulations logiques, l'éventuel caractère critique n'ont pas toujours été perçus. Les candidats sont invités à lire très attentivement les textes et à les appréhender dans leur totalité.

Les meilleurs candidats ont présenté un commentaire construit, enrichi d'une mise en perspective, fondé sur une argumentation personnelle et bien menée, et étayé d'exemples extérieurs au texte et pertinents.

Pour ce qui concerne l'entretien, là encore, la gestion du stress est à souligner : celui-ci, parfois maîtrisé durant le commentaire, a pu, au début de l'entretien, submerger les candidats et leur faire perdre une partie de leurs moyens et de leurs connaissances, ce qui explique sans doute très largement quelques très mauvaises notes.

Certains candidats n'apportaient aux questions du jury que des réponses extrêmement brèves, difficilement exprimées et dépourvues de toute ouverture, contraignant le jury à arracher des paroles à des candidats presque muets. Ce manque de réactivité, de capacité de développement et de dynamisme rend l'échange avec le jury très pénible et constitue un très mauvais signal concernant le niveau des connaissances du candidat et sa capacité à les organiser et les présenter d'une façon audible.

Le jury a parfois constaté que les candidats étaient étonnamment désarçonnés lorsque des questions ayant trait au texte permettaient d'apporter nuances ou précisions. Les candidats ont fréquemment eu de grandes difficultés pour mobiliser leurs connaissances et leur culture générale personnelle. Des questions n'ayant pas de rapport direct avec le texte ont fréquemment révélé un manque de curiosité pour les grandes questions d'actualité en général, tous domaines confondus. Le jury rappelle que les quotidiens nationaux, la presse hebdomadaire et mensuelle constituent une base à toute préparation solide. D'importantes lacunes sur des points de culture exigibles de candidats à un concours de catégorie A des bibliothèques ont ainsi été mises en lumière de façon très dommageable. Par exemple, plusieurs candidats n'ont pu dire un mot sur Jérusalem (un des textes proposés évoquait les Croisades), ni d'un point de vue historique, ni sous l'angle de la géopolitique contemporaine. D'autres n'avaient aucune idée des événements pouvant être commémorés en 2017, 1917 ne leur évoquant... rien. Pierre Boulez ou Georges Méliès se sont avérés être des inconnus, de même que le mouvement de la Nouvelle vague ou les poètes de la Pléiade. Au sujet de la destruction massive d'objets culturels au XX^{ème} siècle, plusieurs candidats n'ont pas pu citer les autodafés perpétrés par les nazis. De graves lacunes en matière de culture littéraire (grands classiques de littérature française ou anglaise) mais aussi en histoire, histoire de l'art, sources du droit, dans le domaine de l'action publique et des grandes questions de société ont surpris le jury. Des questions sur le droit d'auteur, essentielle dans la culture professionnelle d'un bibliothécaire, ont recueilli des réponses très approximatives...

Les meilleurs candidats sont naturellement ceux qui ont su répondre aux questions mais aussi et surtout ceux qui ont su mobiliser leurs connaissances et leur capacité de réflexion spontanée : lorsqu'ils ne connaissaient pas la réponse, ils ont pu la déduire ou a minima dire ce que le sujet leur évoquait, soutenir un échange argumenté avec les membres du jury. Il est rappelé qu'un candidat peut indiquer ne pas connaître la réponse à une question : pourvu que cela reste ponctuel, le jury peut apprécier cette sincérité davantage qu'un développement trop hasardeux.

2.2.3. Examen professionnalisé réservé

L'exposé du parcours professionnel de la candidate et de ses missions actuelles était clair, structuré et cohérent avec le dossier RAEP sur lequel elle s'est appuyée pour en développer les éléments. La diversité des tâches qu'elle a effectuées, des responsabilités qu'elle a exercées et ses capacités d'évolution, d'adaptation et de gestion de projet ont été mises en valeur. Les connaissances professionnelles de la candidate, ses capacités de dialogue, son dynamisme, la précision de ses réponses durant l'entretien ont été appréciées ainsi que ses aptitudes relationnelles. Sa prestation a montré sa capacité à occuper des fonctions et responsabilités de bibliothécaire titulaire.

Conclusion et recommandations

Le jury doit, cette année encore, souligner le fait que le concours de bibliothécaires est très attractif et présente un très fort taux de sélectivité. Il est indispensable, dans ce contexte, que les candidats préparent sérieusement les épreuves afin d'accroître leurs chances de réussite.

De façon générale, la consolidation de notions de base en culture générale apparaît nécessaire, ainsi qu'une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions nationales et de la fonction publique. Une lecture attentive de la presse est vivement recommandée aux candidats afin qu'ils soient en prise avec l'actualité. S'informer attentivement sur les bibliothèques de façon générale et sur les fonctions et le statut de bibliothécaire en particulier est également indispensable afin d'éviter les représentations fausses ou très datées, les clichés, et de fonder solidement sa motivation professionnelle.

Un soin attentif doit être apporté à l'expression orale comme écrite : aisance, fluidité, style adapté. Un entraînement sérieux doit permettre aux candidats d'éviter fautes d'orthographe et de syntaxe à l'écrit.

La préparation aux épreuves orales comme écrites doit consolider la méthodologie, améliorer notamment la maîtrise de la gestion du temps et favoriser la bonne compréhension des exigences liées aux différentes épreuves. Pour ce qui concerne spécifiquement les épreuves orales, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent dégager une problématique à partir du texte proposé, à l'épreuve de motivation professionnelle comme de culture générale, éviter de rester dans la paraphrase, et qu'ils peuvent tout à fait exprimer un point de vue personnel, faire preuve d'un recul critique, à condition de développer une argumentation solide, respectueuse des opinions différentes et en accord avec les valeurs du service public.

Les candidats doivent d'une part présenter un bon niveau intellectuel, d'autre part montrer des aptitudes à exercer des fonctions de cadre intermédiaire de niveau A dans des bibliothèques, et donc à encadrer des équipes ou à assurer la coordination de projets. Ils ne doivent donc pas envisager cette fonction comme correspondant uniquement à des tâches purement techniques. Sont par conséquent attendus une solide culture générale, de bonnes qualités de contact, de curiosité, d'expression orale et écrite ainsi qu'un bon sens pratique et une réelle aptitude à l'exercice des responsabilités habituellement confiées aux bibliothécaires.

Nous espérons que la lecture de ce rapport aidera les futurs candidats en ce sens, et leur conseillons également la lecture des rapports des années antérieures.

Remerciements

La présidente du jury remercie très vivement l'ensemble des membres du jury pour leur contribution très active, les membres du directoire du concours ainsi que les personnels du bureau des concours (DGRH D5) et du bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Françoise LEGENDRE

Inspecteur général des bibliothèques

Présidente du jury

avec le concours de François-Xavier Boffy, Sylvie Chevillotte, Michel Fraysse, Hélène Keller, Annie Malecki, Frank Smith, Colin Vidal, Tiphaine Zirmi.

Annexes

| | |
|----------|---|
| Annexe 1 | Liste des membres du jury des concours externe et interne de bibliothécaire et de l'examen professionnalisé réservé- Session 2017 |
| Annexe 2 | Sujets de la session 2017 – épreuves écrites |
| Annexe 3 | Sujets de la session 2017 – épreuves orales |

Annexe 1

Liste des membres du jury des concours externe et interne et de l'examen professionnalisé réservé de bibliothécaires - Session 2017

| | | |
|--------------------------------------|---|---------------|
| Madame LEGENDRE Françoise | Présidente, Inspection générale des Bibliothèques | PARIS |
| Madame MALECKI Annie | Vice-présidente, Conservateur général | CRETEIL |
| Madame BIGOT Martine | Conservateur en chef | PARIS |
| Monsieur BOCLET Gaël | Conservateur Territorial | PARIS |
| Monsieur BOFFY François-Xavier | Conservateur | LYON |
| Monsieur BRAULT Julien | Conservateur | PARIS |
| Madame BROMS Hélène | Conservateur | PARIS |
| Monsieur BURTE Cyril | Bibliothécaire | VERSAILLES |
| Monsieur CHAIMBAULT-PETITJEAN Thomas | Bibliothécaire | LYON |
| Madame CHATEAU Laurine | Bibliothécaire | VERSAILLES |
| Madame CHEVILLOTTE Sylvie | Conservateur en chef | PARIS |
| Madame CHOVET Marion | Bibliothécaire | PARIS |
| Madame COURTADE Maria | Conservateur en chef | PARIS |
| Monsieur CREFF Jean- Arthur | Conservateur général | PARIS |
| Madame CREHALET Marie Estelle | Conservateur | VERSAILLES |
| Monsieur DELANGLE Olivier | Conservateur | AIX-MARSEILLE |
| Madame DEMAY Soraya | Bibliothécaire | TOULOUSE |
| Madame DENIER Cécile | Bibliothécaire | PARIS |
| Madame DESOS-WARNIER Catherine | Conservateur | PARIS |
| Madame DUMAS Chloé | Conservateur | PARIS |
| Monsieur FILIPPI Dominique | Conservateur en chef | PARIS |
| Monsieur FRAYSSE Michel | Conservateur en chef | TOULOUSE |
| Monsieur HAEGELE Vincent | Conservateur | VERSAILLES |

| | | |
|--|----------------------|-------------|
| Madame HAMON Bénédicte | Conservateur | PARIS |
| Madame HAMNACHE Zaima | Conservateur | PARIS |
| Monsieur HARMAND Stéphane | Conservateur | LILLE |
| Monsieur HERVE Jean-Louis | Conservateur en chef | RENNES |
| Monsieur JASLIER Emmanuel | Conservateur | PARIS |
| Madame KELLER Hélène | Conservateur | PARIS |
| Madame LASSAGNE Carine | Bibliothécaire | MONTPELLIER |
| Madame LECLERCQ-VARLAN Natacha | Conservateur | PARIS |
| Monsieur LE MONTREER Roland | Bibliothécaire | CAEN |
| Monsieur LEROY Rodolphe | Conservateur en chef | BESANCON |
| Madame LESCOT Delphine | Bibliothécaire | ROUEN |
| MARTY Laurent Olivier | Conservateur | TOULOUSE |
| Madame MATEOSSIAN Régine | Bibliothécaire | LYON |
| Madame OKRET-MANVILLE Christine | Conservateur en chef | PARIS |
| Monsieur PALLUAULT Florent | Conservateur en chef | POITIERS |
| Madame PASCOLINI Laetitia | Bibliothécaire | PARIS |
| Monsieur PERRIN Jonathan | Bibliothécaire | CRETEIL |
| Madame POISOT Isabelle | Bibliothécaire | PARIS |
| Madame QUEREUX-SBAI Delphine | Conservateur général | REIMS |
| Monsieur REGNAULT Alain | Bibliothécaire | PARIS |
| Monsieur RESPINGUE-PERRIN Sébastien | Conservateur | VERSAILLES |
| Madame RIGEADE Marine | Conservateur | PARIS |
| Madame ROLIN Marie-Paule | Conservateur en chef | DIJON |
| Madame ROSEMBERG Noémie | Bibliothécaire | PARIS |
| Monsieur ROUET Dominique | Conservateur en chef | ROUEN |
| Madame ROULLEAU Sabine | Bibliothécaire | PARIS |

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|------------|
| Madame ROUSSY Catherine | Conservateur général | TOULOUSE |
| Monsieur SALOMON Thierry | Bibliothécaire | PARIS |
| Monsieur SEMPERE Julien | Conservateur | VERSAILLES |
| Monsieur SENE Christophe | Conservateur | PARIS |
| Monsieur SIDRE Colin | Conservateur | PARIS |
| Monsieur SMITH Frank | Conservateur en chef | PARIS |
| Monsieur SIEGEL Pascal | Conservateur des bibliothèques | LILLE |
| Madame SUNE Emmanuelle | Bibliothécaire | PARIS |
| Monsieur VIDAL Colin | Conservateur en chef | BESANCON |
| Monsieur ZARINEZAD Manoutchehr | Bibliothécaire | PARIS |
| Madame ZIRMI Tiphaine | Conservateur | PARIS |

Annexe 2
Sujets de la session 2017 - épreuves écrites

Concours externe – Note de synthèse

Rédigez une note de synthèse de 4 pages maximum à partir du dossier joint comportant des documents en langue française.

Dossier : Une nouvelle économie ?

Document 1 : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, « Economie collaborative », 18 juin 2015 :

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/economie-collaborative>

Document 2 : Direction de l'information légale et administrative, « L'économie collaborative : un nouveau modèle socio-économique ? » *vie-publique.fr*, 12 janvier 2016 : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/rub1859/economie-collaborative-nouveau-modele-socio-economique.html>

Document 3 : KRETZSCHMAR, Cyril, « Economie de partage, sociale ou collaborative : attention à la confusion », *Les Echos.fr*, 14 octobre 2015 : <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-141529-economie-du-partage-collaborative-ou-sociale-et-solidaire-ce-nest-pas-la-meme-chose-1165443.php>

Document 4 : ALIX, Christophe, « L'économie du partage sort de sa bulle », *Libération*, 19 mai 2015 : http://www.liberation.fr/futurs/2015/05/19/l-economie-du-partage-sort-de-sa-bulle_1312709

Document 5 : PISANI, Francis, « Opportunités, mensonges et limites de l'économie du partage », *La Tribune*, 28 avril 2015 : <http://www.latribune.fr/opinions/blogs/aux-coeurs-de-l-innovation/opportunites-mensonges-et-limites-de-l-economie-du-partage-472425.html>

Document 6 : PASQUIER, Vincent et DAUDIGEOS, Thibault, « Economie du partage : le mensonge égalitaire ? », *Marianne tribune*, 17 juin 2016 : <http://www.marianne.net/agora-economie-du-partage-mensonge-egalitaire-100243797.html>

Document 7 : BECHAUX, Stéphane, « Le partage c'est aussi du business », *Liaisons sociales magazine*, 10 novembre 2014.

Document 8 : DAGNAUD, Monique, « L'économie collaborative, ou comment le vent de la confiance a changé de direction », *Paris Tech Review*, 28 mai 2015 : <http://www.paristechreview.com/2015/05/28/economie-collaborative-confiance/>

Document 9 : GUILLAUD, Hubert, « Vers des plateformes réellement coopératives », *Internetactu.net*, 27 novembre 2015 : <http://www.internetactu.net/2015/11/25/leconomie-solidaire-necessite-un-internet-de-la-solidarite/>

Document 10 : Orange Digital Society Forum, « La montée de la confiance entre pairs, organisée par les plateformes de consommation collaborative » : <http://digital-society-forum.orange.com/fr/les-forums/359-comment-saccorde-la-confiance>

Voir le dossier complet : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/sujets2017/05/5/BIB_externes_NdS_715055.pdf

Concours externe – composition

Transmettre la science

Concours interne –étude de cas

L'Université dans laquelle vous exercez a mis en place une politique d'orientation active en direction de ses potentiels futurs étudiants, en particulier des lycéens.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration vient de voter le nouveau règlement intérieur du Service Commun de la Documentation. Il spécifie que le SCD a également vocation à accueillir les publics n'appartenant pas à votre Université, public qui n'était jusqu'alors admis que sur autorisation expresse du directeur du SCD. Le SCD doit donc mettre en place un dispositif à destination des potentiels futurs étudiants de l'Université.

En tant que responsable du service Accueil du public, vous rédigerez à l'attention de la direction du SCD une note présentant les actions à programmer à destination de ce public, l'organisation à mettre en place et les moyens à y consacrer.

Dossier joint : 11 pages

Document 1 : Saby, Mathieu, *Les bibliothèques universitaires et leur public extérieur : pratiques et enjeux*. Mémoire d'étude DCB [en ligne], janvier 2015, p. 55-56. Disponible à l'adresse <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65180-les-bibliotheques-universitaires-et-leur-public-exterieur-pratiques-et-enjeux.pdf>

Document 2 : Auffret, Émilie, « La bibliothèque universitaire briviste est la seule en France à proposer un fonds dit de « loisir ». *La Montagne*, 03/11/2015.

Document 3 : *Les cordées de la réussite "Ambition d'enseignement supérieur"* [en ligne]. Disponible à l'adresse <http://www.lyc-eliot-epinay-senart.ac-versailles.fr/spip.php?article206> (consulté le 15 septembre 2016).

Document 4 : *Opération révisions* [en ligne]. Site Internet de la Bibliothèque de l'Université d'Angers, billet daté de mai 2016. Disponible à l'adresse http://bu.univ-angers.fr/operation_revisions (consulté le 15 septembre 2016).

Document 5 : *Règlement des bibliothèques universitaires du Service Commun de Documentation de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne* [en ligne]. Site web du SCD de l'Université d'Evry-Val-

d'Essonne, mis à jour le 28/03/2014. Disponible à l'adresse <https://www.biblio.univ-evry.fr/index.php?id=13> (consulté le 15 septembre 2016).

Document 6 : Durpaire, Jean-Louis et Renoult, Daniel, *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. Rapport 2009-000, mars 2009, p. 39-42. Disponible en ligne : http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_13347_1.pdf (consulté le 15 septembre 2016).

Document 7 : Puaud, Maud, *Construire un partenariat entre le SCD de l'université d'Angers et les CDI de lycées : étude de faisabilité*. Projet Professionnel Personnel, Formation Initiale des Bibliothécaires d'Etat, octobre 2009. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48098-construire-un-partenariat-entre-le-scd-de-l-universite-d-angers-et-les-cdi-de-lycees-etude-de-faisabilite.pdf> (consulté le 15 septembre 2016).

Voir le dossier complet : https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/sujets2017/05/7/BIB_Interne_Etude_de_cas_715057.pdf

Examen professionnalisé réservé – Questionnaire

- 1- Qu'appelle-t-on les services de référence virtuels et quel est leur rôle ? Donnez des exemples.
- 2- Qu'est-ce que la bibliométrie ? Quels en sont les enjeux ?
- 3- Quel est le rôle des outils de découverte ?
- 4- Quels sont les principaux enjeux de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires ?
- 5- Quels sont la composition et le rôle du Conseil académique dans les universités ?

Votre réponse à chaque question ne doit pas dépasser 1 page maximum.

Annexe 3

Sujets de la session 2017 - épreuves orales

Epreuve de motivation professionnelle

- Le cadre intermédiaire, ce gestionnaire oublié (Marie Lambert-Chan, *Le Progrès-dimanche*, 14 juin 2015)
- Qu'est-ce que la science nous apprend sur le bonheur au travail? (Alexandre Jost Fabien Duquesne, *Le Huffington Post – France*, 12 février 2015).
- Mon boss ne me laisse pas manager ! (Julie Tadduni, *Courrier Cadres & Dirigeants*, juin 2014)
- Comment mesurer la charge de travail d'un salarié? (Anne Bariet, *L'Express*, 23 février 2016)
- « Bien-être au travail » : attention arnaque ! (Maxime Morand, *Courrier International*, 28 novembre 2016)
- Le télétravail dans la fonction publique : une chance pour les territoires (Emilie Denètre, *La Gazette.fr*, 28 juillet 2016)
- Conduite de réunion : les cinq comportements à analyser (Christine Scharff, *L'Express.fr*, 19 septembre 2006)
- Du bon usage du mensonge dans le management (Laurence Denès, *La Gazette*, 9 novembre 2016)
- L'entreprise, c'était comment avant ? (*Courrier Cadres & Dirigeants*, juin 2014)
- L'illettrisme, un mal qui plombe les entreprises (Marianne Rey, *L'Express.fr*, 16 septembre 2016)
- Le mélange junior senior : l'équipe idéale ! (Chloé Goudenhoft, *Courrier Cadres & Dirigeants*, décembre 2014 - janvier 2015)
- Lanceur d'alerte et déontologie du fonctionnaire : trouver la bonne mesure (Marie-Jane Virrion, *La Gazette des communes*, 19 décembre 2016)
- Droit à la déconnexion : « On ne me force pas, mais j'ai un téléphone professionnel », (*L'Express.fr avec AFP*, 6 janvier 2017)
- Gestion d'équipe : faire face à une équipe hostile (Marie-Madeleine Sève, *Entreprise et Carrières*, 6 septembre 2016)
- Ras- le-bol d'être chef ! (Peggy Frey, *PME Magazine*, 25 janvier 2017)
- Dynamiser les fins de carrière des « quinquas » (Maud Parnaudeau, *Le Courrier des maires et des élus locaux*, 17 janvier 2017)
- Les étudiants sont désormais formés au « savoir-être » (Marine Miller, *Le Monde.fr*, 12 octobre 2016)
- Management : écouter les tendances du moment (Margherita Nasi, *Le Monde.fr*, 28 juin 2016)
- En 2017, je m'autocélèbre sur Twitter (*Guillemette Faure, Le Monde, 30 décembre 2016*)
- Manager débutant : comment asseoir son autorité ? (Marie-Pierre Nogues-Ledru, *L'Express.fr*, 1^{er} avril 2011)

Epreuve de culture générale

- Louis-Jean Calvet, linguiste : “Quand on n'a que 400 mots, on cogne”(Olivier Pascal-Moussellard, *Télérama*, 26 avril 2016)
- Le Monde d’hier, souvenirs d’un Européen. Stephan ZWEIG, (Traduction de Serge Niémetz. *Le Livre de Poche*, 1993, extrait.)
- Ode à la pensée visuelle (*Books* – mai 2016)
- Comment la Chine lance une "nouvelle route de la soie" (François Reynaert, *L’Obs*, 17 décembre 2016)
- « Rose bobonne » : pour les filles, la littérature jeunesse ne voit la vie qu'en rose. (Michel Abescat, *Télérama*, 24 décembre 2016)
- Peut-on parler d’« art numérique » ? (Bruno Trentini, *The Conversation*, 4 janvier 2017)
- Les singes pourraient disparaître d’ici vingt-cinq ans à cinquante ans (Audrey Garric, *Le Monde*, 18 janvier 2017)
- La ruée vers l’or gris des séniors, (Béatrice Madeline, *Le Monde Economie*, 31 octobre 2016)
- La télé, meilleur outil de promotion des livres, (Xavier Thomann, *Télérama*, 6 janvier 2017)
- On va tous finir idiots (Weronika Zarachowicz, *Télérama*, 11 juin 2016)
- L’enfer des voisins (Harry Mount, *The Literary Review*, trad. Arnaud Gancel, *Books*, avril 2013)
- La fraude scientifique est plus répandue qu’on le croit Pierre Barthélémy, *Le Monde.fr*, Blog Passeur de sciences, 3 octobre 2012
- De Palmyre à Kheops, les aventuriers de l’archéo future (Florence Evin, *Le Monde Culture*, 20 décembre 2016)
- Algo...rythmes (Julien Bordier, *L’Express*, 4 janvier 2017)
- L’économiste et le climat (Stéphane Foucart, *Le Monde*, 3 octobre 2016)
- « À ceux qui entendent Bach pour la première fois » (Miguel Ángel Estrella, *Manière de voir*, 1^{er} août 2016)
- La biologie n'a plus besoin d'une théorie de notaire (Sylvestre Huet, *Libération*, 8 septembre 2001)
- Le profil et sa vérité (Adèle Van Reeth, *Le I*. N° 28, 15 octobre 2014)
- De l’homme réparé à l’homme augmenté, (Olivier Hertel, *Sciences et Avenir Santé*, 14 décembre 2014)
- Les métamorphoses numériques du livre : du ebook à la réalité virtuelle (Laura Frémy, *L’Atelier BNP Paribas Group*, 12 janvier 2017)
- La Joconde aime les patrons (Johan Popelard, *Manière de voir n°. 148*, 1 août 2016)

